



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N° 24_04_01 - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.



Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2023 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2023 du budget principal est conforme au compte de gestion 2023.

Les résultats du compte administratif 2023 du budget principal se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	36 473 116,57
RECETTES	38 959 047,38
SOLDE 2023	2 485 930,81
REPORT N-1	6 669 859,98
CLOTURE 2023	9 155 790,79
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	4 778 806,23
RECETTES	3 285 958,64
SOLDE 2023	-1 492 847,59
REPORT N-1	824 436,35
CLOTURE 2023	-2 317 283,94
Fonds de roulement	6 838 506,85
RAR	
DEPENSES	1 710 967,36
RECETTES	261 920,00
SOLDE RAR	-1 449 047,36
SOLDE INVEST AVEC RAR	-3 766 331,30

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	9 155 790,79
Part affectée au déficit d'investissement	- 2 317 283,94
Restes à réaliser besoin de financement	- 1 449 047,36
Inscription au compte R002	5 389 459,49
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	- 2 317 283,94
Reprise du déficit au compte D001	2 317 283,94
Excédent de fonctionnement capitalisés compte R1068	3 766 331,30

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_01-AR



CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2023 tenu par le trésorier de la collectivité,

ADOpte le compte de gestion 2023,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2023, avec le compte administratif 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N° 24_04_02 – BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.



Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2023 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2023 du budget principal est conforme au compte de gestion 2023.

Les résultats du compte administratif 2023 du budget principal se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	36 473 116,57
RECETTES	38 959 047,38
SOLDE 2023	2 485 930,81
REPORT N-1	6 669 859,98
CLOTURE 2023	9 155 790,79
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	4 778 806,23
RECETTES	3 285 958,64
SOLDE 2023	-1 492 847,59
REPORT N-1	824 436,35
CLOTURE 2023	-2 317 283,94
Fonds de roulement	6 838 506,85
RAR	
DEPENSES	1 710 967,36
RECETTES	261 920,00
SOLDE RAR	-1 449 047,36
SOLDE INVEST AVEC RAR	-3 766 331,30

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	9 155 790,79
Part affectée au déficit d'investissement	- 2 317 283,94
Restes à réaliser besoin de financement	- 1 449 047,36
Inscription au compte R002	5 389 459,49
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	- 2 317 283,94
Reprise du déficit au compte D001	2 317 283,94
Excédent de fonctionnement capitalisés compte R1068	3 766 331,30

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2023, avec le compte administratif 2023,
ADOpte le compte administratif relatif au budget général pour l'année 2023, tel que présenté.

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_02-AR



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N° 24_04_03 – BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE : COMPTE DE GESTION 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.



Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2023 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2023 du budget annexe maison de santé pluridisciplinaire d'Epernon est conforme au compte de gestion 2023.

Les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe MSP d'Epernon se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	30 176,43
RECETTES	67 195,10
SOLDE 2023	37 018,67
REPORT N-1	
CLOTURE 2023	37 018,67
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	77 574,24
RECETTES	29 783,78
SOLDE 2023	-47 790,46
REPORT N-1	-65 690,93
CLOTURE 2023	-113 481,39
Fonds de roulement	-76 462,72

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	37 018,67
Part affectée au déficit d'investissement	37 018,67
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	-113 481,39
Reprise du déficit au compte D001	113 481,39
Excédent de fonctionnement capitalisés compte R1068	37 018,67

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2023 tenu par le trésorier de la collectivité,

ADOpte le compte de gestion 2023,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2023, avec le compte administratif 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Le Président certifie sous sa responsabilité le contenu de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification (par affichage ou par une publication au recueil des actes administratifs de l'EPCI). La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N° 24_04_04 – BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.



Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2023 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2023 du budget annexe maison de santé pluridisciplinaire d'Epernon est conforme au compte de gestion 2023.

Les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe MSP d'Epernon se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	30 176,43
RECETTES	67 195,10
SOLDE 2023	37 018,67
REPORT N-1	
CLOTURE 2023	37 018,67
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	77 574,24
RECETTES	29 783,78
SOLDE 2023	-47 790,46
REPORT N-1	-65 690,93
CLOTURE 2023	-113 481,39
Fonds de roulement	-76 462,72

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	37 018,67
Part affectée au déficit d'investissement	37 018,67
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	-113 481,39
Reprise du déficit au compte D001	113 481,39
Excédent de fonctionnement capitalisés compte R1068	37 018,67

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2023, avec le compte administratif 2023,
ADOpte le compte administratif relatif au budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaire d'Epernon pour l'année 2023, tel que présenté.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N° 24_04_05 – BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT A EPERNON : COMPTE DE GESTION 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.



Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2023 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2023 du budget parcs de stationnement est conforme au compte de gestion 2023.

Les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe parcs de stationnement se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	92 941,62
RECETTES	97 166,86
SOLDE 2023	4 225,24
REPORT N-1	75 087,76
CLOTURE 2023	79 313,00
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	0,00
RECETTES	11 260,42
SOLDE 2023	11 260,42
REPORT N-1	44 305,10
CLOTURE 2023	55 565,52
Fonds de roulement	134 878,52

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	79 313,00
Inscription au compte R002	79 313,00
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	55 565,52
Reprise de l'excédent au compte D001	55 565,52

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2023 tenu par le trésorier de la collectivité,

ADOpte le compte de gestion 2023,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2023, avec le compte administratif 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification (par affichage ou par une publication au recueil des actes administratifs de l'EPCI). La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N° 24_04_06 – BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT A EPERNON : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.



Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2023 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2023 du budget parcs de stationnement est conforme au compte de gestion 2023.

Les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe des parcs de stationnement se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	92 941,62
RECETTES	97 166,86
SOLDE 2023	4 225,24
REPORT N-1	75 087,76
CLOTURE 2023	79 313,00
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	0,00
RECETTES	11 260,42
SOLDE 2023	11 260,42
REPORT N-1	44 305,10
CLOTURE 2023	55 565,52
Fonds de roulement	134 878,52

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	79 313,00
Inscription au compte R002	79 313,00
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	55 565,52
Reprise de l'excédent au compte D001	55 565,52

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2023, avec le compte administratif 2023,
ADOpte le compte administratif relatif au budget annexe des parcs de stationnement pour l'année 2023,
tel que présenté.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N° 24_04_07 - BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES A PIERRES : COMPTE DE GESTION 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64
Présents : 43
Pouvoirs : 15
Votants : 58
Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.



Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2023 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2023 du budget annexe hôtel d'entreprises est conforme au compte de gestion 2023.

Les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe Hôtel d'entreprises se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
 FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	56 874,07
RECETTES	71 503,88
SOLDE 2023	14 629,81
REPORT N-1	103 886,20
CLOTURE 2023	118 516,01
 INVESTISSEMENT	
DEPENSES	17 554,00
RECETTES	26 332,00
SOLDE 2023	8 778,00
REPORT N-1	27 084,90
CLOTURE 2023	35 862,90
Fonds de roulement	154 378,91

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	118 516,01
Inscription au compte R002	118 516,01
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	35 862,90
Reprise de l'excédent au compte D001	35 862,90

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2023 tenu par le trésorier de la collectivité,

ADOpte le compte de gestion 2023,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2023, avec le compte administratif 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N° 24_04_08 – BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES A PIERRES : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64
Présents : 43
Pouvoirs : 15
Votants : 58
Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.



Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2023 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2023 du budget annexe hôtel d'entreprises est conforme au compte de gestion 2023.

Les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe Hôtel d'entreprises se présentent comme suit :

COMpte ADMINISTRATIF 2023	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	56 874,07
RECETTES	71 503,88
SOLDE 2023	14 629,81
REPORT N-1	103 886,20
CLOTURE 2023	118 516,01
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	17 554,00
RECETTES	26 332,00
SOLDE 2023	8 778,00
REPORT N-1	27 084,90
CLOTURE 2023	35 862,90
Fonds de roulement	154 378,91

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	118 516,01
Inscription au compte R002	118 516,01
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	35 862,90
Reprise de l'excédent au compte D001	35 862,90

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2023, avec le compte administratif 2023,
ADOpte le compte administratif relatif au budget annexe Hôtel d'entreprises pour l'année 2023, tel que présenté.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N° 24_04_09 – BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE DU POIRIER A NOGENT-LE-ROI : COMPTE DE GESTION 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2023 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2023 du budget annexe de la zone industrielle du Poirier à Nogent le Roi est conforme au compte de gestion 2023.

Les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe zone industrielle du Poirier se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	0,00
RECETTES	0,00
SOLDE 2023	0,00
REPORT N-1	
CLOTURE 2023	0,00
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	0,00
RECETTES	0,00
SOLDE 2023	0,00
REPORT N-1	-175 077,06
CLOTURE 2023	-175 077,06
Fonds de roulement	-175 077,06

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	-175 077,06
Reprise de l'excédent au compte D001	-175 077,06

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2023 tenu par le trésorier de la collectivité,

ADOpte le compte de gestion 2023,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2023, avec le compte administratif 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N° 24_04_10 - BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE DU POIRIER A NOGENT-LE-ROI: COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2023 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2023 du budget annexe de la zone industrielle du Poirier à Nogent le Roi est conforme au compte de gestion 2023.

Les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe zone industrielle du Poirier se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	0,00
RECETTES	0,00
SOLDE 2023	0,00
REPORT N-1	
CLOTURE 2023	0,00
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	0,00
RECETTES	0,00
SOLDE 2023	0,00
REPORT N-1	-175 077,06
CLOTURE 2023	-175 077,06
Fonds de roulement	-175 077,06

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	-175 077,06
Reprise de l'excédent au compte D001	-175 077,06

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2023, avec le compte administratif 2023,
ADOpte le compte administratif relatif au budget annexe de la zone industrielle du Poirier pour l'année 2023, tel que présenté.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N° 24_04_11 – BUDGET ANNEXE SPANC : COMPTE DE GESTION 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERNARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2023 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2023 du budget annexe du SPANC est conforme au compte de gestion 2023.

Les résultats du compte administratif provisoire 2023 du budget annexe SPANC se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	73 664,02
RECETTES	90 345,08
SOLDE 2023	16 681,06
REPORT N-1	66 574,49
CLOTURE 2023	83 255,55
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	5 015,00
RECETTES	3 289,00
SOLDE 2023	-1 726,00
REPORT N-1	20 515,49
CLOTURE 2023	18 789,49
Fonds de roulement	102 045,04

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	83 255,55
Inscription au compte R002	83 255,55
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	18 789,49
Reprise de l'excédent au compte D001	18 789,49

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2023 tenu par le trésorier de la collectivité,

ADOpte le compte de gestion 2023,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2023, avec le compte administratif 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N° 24_04_12 – BUDGET ANNEXE SPANC : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64
Présents : 43
Pouvoirs : 15
Votants : 58
Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2023 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2023 du budget annexe du SPANC est conforme au compte de gestion 2023.

Les résultats du compte administratif provisoire 2023 du budget annexe SPANC se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	73 664,02
RECETTES	90 345,08
SOLDE 2023	16 681,06
REPORT N-1	66 574,49
CLOTURE 2023	83 255,55
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	5 015,00
RECETTES	3 289,00
SOLDE 2023	-1 726,00
REPORT N-1	20 515,49
CLOTURE 2023	18 789,49
Fonds de roulement	102 045,04

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	83 255,55
Inscription au compte R002	83 255,55
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	18 789,49
Reprise de l'excédent au compte D001	18 789,49

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2023, avec le compte administratif 2023,
ADOpte le compte administratif relatif au budget annexe du SPANC pour l'année 2023, tel que présenté.
AFFECTE les résultats 2023 au budget 2024 tel que présenté

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N° 24_04_13 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : COMPTE DE GESTION 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERNARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2023 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2023 du budget annexe eau potable est conforme au compte de gestion 2023.

Les résultats du compte administratif provisoire 2023 du budget annexe eau potable se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 401 280,49
RECETTES	1 833 061,83
SOLDE 2023	431 781,34
REPORT N-1	4 234 012,78
CLOTURE 2023	4 665 794,12
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	683 956,68
RECETTES	552 084,62
SOLDE 2023	-131 872,06
REPORT N-1	-39 863,46
CLOTURE 2023	-171 735,52
Fonds de roulement	4 494 058,60
RAR	
DEPENSES	294 463,03
RECETTES	42 750,00
SOLDE RAR	-251 713,03
SOLDE INVEST AVEC RAR	-423 448,55

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	4 665 794,12
Part affectée au déficit d'investissement	- 171 735,52
Restes à réaliser besoin de financement	- 251 713,03
Inscription au compte R002	4 242 345,57
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	- 171 735,52
Reprise du déficit au compte D001	- 171 735,52
Excédent de fonctionnement capitalisés compte R1068	423 448,55

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2023 tenu par le trésorier de la collectivité,

ADOPTE le compte de gestion 2023,



PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2023, avec le compte administratif 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N° 24_04_14 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2023 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2023 du budget annexe eau potable est conforme au compte de gestion 2023.

Les résultats du compte administratif provisoire 2023 du budget annexe eau potable se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 401 280,49
RECETTES	1 833 061,83
SOLDE 2023	431 781,34
REPORT N-1	4 234 012,78
CLOTURE 2023	4 665 794,12
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	683 956,68
RECETTES	552 084,62
SOLDE 2023	-131 872,06
REPORT N-1	-39 863,46
CLOTURE 2023	-171 735,52
Fonds de roulement	4 494 058,60
RAR	
DEPENSES	294 463,03
RECETTES	42 750,00
SOLDE RAR	-251 713,03
SOLDE INVEST AVEC RAR	-423 448,55

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	4 665 794,12
Part affectée au déficit d'investissement	- 171 735,52
Restes à réaliser besoin de financement	- 251 713,03
Inscription au compte R002	4 242 345,57
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	- 171 735,52
Reprise du déficit au compte D001	- 171 735,52
Excédent de fonctionnement capitalisés compte R1068	423 448,55

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 028-200069953-20240411-24_04_14-AR



PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2023, avec le compte administratif 2023,
ADOpte le compte administratif relatif au budget annexe Eau potable pour l'année 2023, tel que présenté.
AFFECTE les résultats 2023 au budget 2024 tel que présenté

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N° 24_04_15 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : COMPTE DE GESTION 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2023 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2023 du budget annexe de l'eau est conforme au compte de gestion 2023.

Les résultats du compte administratif provisoire 2023 du budget annexe de l'assainissement collectif se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 378 911,17
RECETTES	1 519 115,16
SOLDE 2023	140 203,99
REPORT N-1	2 555 014,51
CLOTURE 2023	2 695 218,50
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	2 393 934,80
RECETTES	1 904 126,78
SOLDE 2023	-489 808,02
REPORT N-1	2 889 576,19
CLOTURE 2023	2 399 768,17
Fonds de roulement	5 094 986,67
RAR	
DEPENSES	781 187,04
RECETTES	1 097 205,00
SOLDE RAR	316 017,96
SOLDE INVEST AVEC RAR	2 715 786,13

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	2 695 218,50
Inscription au compte R002	2 695 218,50
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	2 399 768,17
Reprise du déficit au compte D001	2 399 768,17

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2023 tenu par le trésorier de la collectivité,

ADOpte le compte de gestion 2023,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2023, avec le compte administratif 2023.

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_15-AR



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



CC PTES EURELIENNES ILE DE FRANCE

Numéro SIRET : 20006995300111

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE CHARTRES

M. 49

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : Annexe Assainissement

ANNEE 2023



I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1).
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont (2) :
- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
(2) Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a 1 378 911.17	g 1 519 115.16	140 203.99
	Section d'investissement	b 2 393 934.80	h 1 904 126.78	-489 808.02

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i 2 555 014.51 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	d (si déficit)	j 2 889 576.19 (si excédent)

= =

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		3 772 845.97 =a+b+c+d	8 867 832.64 =g+h+i+j	5 094 986.67

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k
	Section d'investissement	f 781 187.04	l 1 097 205.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f 781 187.04	=k+l 1 097 205.00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 378 911.17 =a+c+e	4 074 129.67 =g+i+k	2 695 218.50
	Section d'investissement	3 175 121.84 =b+d+f	5 890 907.97 =h+j+l	2 715 786.13
	TOTAL CUMULE	4 554 033.01 =a+b+c+d+e+f	9 965 037.64 =g+h+i+j+k+l	5 411 004.63

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	781 187.04	1 097 205.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		612 405.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	101 509.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 884.75	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	203 524.71	
4581	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION)	471 268.58	
4582	RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION)		484 800.00



II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	853 548.84	743 919.79	12 397.71		97 231.34
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	245 316.00	237 408.43			7 907.57
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	30 500.00	30 357.40			142.60
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 500.00	8 269.35			230.65
Total des dépenses de gestion courante		1 137 864.84	1 019 954.97	12 397.71		105 512.16
66	CHARGES FINANCIERES	249 146.16	201 770.00			47 376.16
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 549 494.51	1 456.82			2 548 037.69
022	DEPENSES IMPREVUES					
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 936 505.51	1 223 181.79	12 397.71		2 700 926.01
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	143 332.00	143 331.67			0.33
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		143 332.00	143 331.67			0.33
TOTAL		4 079 837.51	1 366 513.46	12 397.71		2 700 926.34
Pour information						
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	665 000.00	631 714.93			33 285.07
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	52 000.00	21 768.10			30 231.90
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	730 000.00	783 795.10			-53 795.10
Total des recettes de gestion courante		1 447 000.00	1 437 278.13			9 721.87
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		4 014.03			-4 014.03
Total des recettes réelles d'exploitation		1 447 000.00	1 441 292.16			5 707.84
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	77 823.00	77 823.00			
Total des recettes d'ordre d'exploitation		77 823.00	77 823.00			
TOTAL		1 524 823.00	1 519 115.16			5 707.84
Pour information						
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		2 555 014.51				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	483 922.55	175 733.75	101 509.00	206 679.80
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	511 375.88	69 319.86	4 884.75	437 171.27
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 847 909.16	384 442.30	203 524.71	3 259 942.15
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		4 843 207.59	629 495.91	309 918.46	3 903 793.22
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	65 640.00			65 640.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	870 828.00	831 974.97		38 853.03
Total des dépenses financières		936 468.00	831 974.97		104 493.03
4581	Total des opérations pour compte de tiers	1 560 265.00	854 640.92	471 268.58	234 355.50
Total des dépenses réelles d'investissement		7 339 940.59	2 316 111.80	781 187.04	4 242 641.75
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	77 823.00	77 823.00		
Total des dépenses d'ordre d'investissement		77 823.00	77 823.00		
TOTAL		7 417 763.59	2 393 934.80	781 187.04	4 242 641.75
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 881 073.40	836 976.94	612 405.00	431 691.46
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)		661 317.00		-661 317.00
Total des recettes d'équipement		1 881 073.40	1 498 293.94	612 405.00	-229 625.54
Total des recettes financières					
4582	Total des opérations pour compte de tiers	2 503 782.00	262 501.17	484 800.00	1 756 480.83
Total des recettes réelles d'investissement		4 384 855.40	1 760 795.11	1 097 205.00	1 526 855.29
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	143 332.00	143 331.67		0.33
Total des recettes d'ordre d'investissement		143 332.00	143 331.67		0.33
TOTAL		4 528 187.40	1 904 126.78	1 097 205.00	1 526 855.62
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		2 889 576.19			

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	756 317.50		756 317.50
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	237 408.43		237 408.43
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	30 357.40		30 357.40
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 269.35		8 269.35
66	CHARGES FINANCIERES	201 770.00		201 770.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 456.82		1 456.82
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.		143 331.67	143 331.67
	Dépenses d'exploitation - Total	1 235 579.50	143 331.67	1 378 911.17

+

D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 378 911.17
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		77 823.00	77 823.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	831 974.97		831 974.97
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	175 733.75		175 733.75
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	69 319.86		69 319.86
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	384 442.30		384 442.30
45x-1	Total des opérations pour compte de tiers	854 640.92		854 640.92
	Dépenses d'investissement - Total	2 316 111.80	77 823.00	2 393 934.80

+

D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 393 934.80
---	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2**

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	631 714.93		631 714.93
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	21 768.10		21 768.10
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	783 795.10		783 795.10
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 014.03	77 823.00	81 837.03
	Recettes d'exploitation - Total	1 441 292.16	77 823.00	1 519 115.16

+

R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	2 555 014.51
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 074 129.67
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	836 976.94		836 976.94
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	661 317.00		661 317.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		143 331.67	143 331.67
45x-2	Total des opérations pour compte de tiers	262 501.17		262 501.17
	Recettes d'investissement - Total	1 760 795.11	143 331.67	1 904 126.78

+

R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	2 889 576.19
---	---------------------

+

Affectation aux comptes 106	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 793 702.97
---	---------------------

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	853 548.84	743 919.79	12 397.71		97 231.34
- 60 - 604	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS ACHATS D'ETUDES, PREST. DE SERVICES, EQUIP. ET TRA	549 070.00 289 970.00	324 739.54 185 893.17	5 394.98 5 394.98		218 935.48 98 681.85
6061 6062 6063 6064 6068	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE) PRODUITS DE TRAITEMENT FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT FOURNITURES ADMINISTRATIVES AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	241 600.00 4 200.00 13 000.00 300.00	118 126.47 10 760.95 9 382.47 386.74 189.74			123 473.53 -6 560.95 3 617.53 -86.74 -189.74
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	243 778.84	370 373.10	7 002.73		-133 596.99
6135	LOCATIONS, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERS LOCATIONS MOBILIERES	3 000.00	6 809.59			-3 809.59
61523 61528 6156	ENTRETIEN ET REPARATIONS RESEAUX AUTRES MAINTENANCE	231 278.84	348 308.83 10 923.78 4 330.90	7 002.73		-124 032.72 -10 923.78 2 669.10
6161	PRIMES D'ASSURANCES MULTIRISQUES	2 500.00				2 500.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	51 700.00	48 767.15			2 932.85
6226 6227	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES HONORAIRES FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	8 000.00 3 500.00	7 675.00			325.00 3 500.00
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ANNONCES ET INSERTIONS	1 500.00	1 278.47			221.53
6262	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 500.00	449.75			2 050.25
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	700.00	258.74			441.26
6281 62878 6288	DIVERS - AUTRES SERVICES EXTERIEURS CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...) Remb de frais - A des tiers AUTRES	30 000.00 1 000.00 4 500.00	32 049.83 771.00 6 284.36			-2 049.83 229.00 -1 784.36
- 63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	9 000.00	40.00			8 960.00
63512	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.) IMPOTS DIRECTS (SAUF SUR BENEFICES) TAXES FONCIERES	9 000.00	40.00			8 960.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	245 316.00	237 408.43			7 907.57
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	245 316.00	237 408.43			7 907.57
6215 6218	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACH. AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	240 316.00 5 000.00	237 408.43			2 907.57 5 000.00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	30 500.00	30 357.40			142.60
- 70 -	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES	30 500.00	30 357.40			142.60
	PRESTATIONS DE SERVICES					
706129	REDEV. D'ASSAINISS. COLLECTIF ET PR MODERN. RESEAU REVERS.AGENCE EAU REDEV.PR MODERNISATION RESEAUX C	30 500.00	30 357.40			142.60
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 500.00	8 269.35			230.65
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 500.00	8 269.35			230.65
6531	INDEMNITES,FRAIS DE MISSION ET DE FORMATION DES E IMDEMNITES	8 000.00	7 360.30			639.70
6542	PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES CREANCES ETEINTES	500.00				500.00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		909.05			-909.05
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65		1 137 864.84	1 019 954.97	12 397.71		105 512.16
66	CHARGES FINANCIERES	249 146.16	201 770.00			47 376.16
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	249 146.16	201 770.00			47 376.16
	CHARGES D'INTERETS					
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES					
66112	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	180 796.45	144 693.04			36 103.41
6618	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	68 349.71	29 656.09			38 693.62
6618	INTERETS DES AUTRES DETTES		27 420.87			-27 420.87
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 549 494.51	1 456.82			2 548 037.69
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 549 494.51	1 456.82			2 548 037.69
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPERATIONS DE GESTION					
6718	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES		142.29			-142.29
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPE DE GESTION		310.05			-310.05
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	3 000.00	1 004.48			1 995.52
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 546 494.51				2 546 494.51
022	DEPENSES IMPREVUES					
TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022		3 936 505.51	1 223 181.79	12 397.71		2 700 926.01

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	143 332.00	143 331.67			0.33
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	143 332.00	143 331.67			0.33
6811	DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES DE FONCTIONNEMENT DOTAT. AMORT. IMMO INCORPUELLES ET CORPUELLES	143 332.00	143 331.67			0.33
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		143 332.00	143 331.67			0.33
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		143 332.00	143 331.67			0.33
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		4 079 837.51	1 366 513.46	12 397.71		2 700 926.34

Pour information : D 002 Déficit d'exploitation	reporté de N-1
---	----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	665 000.00	631 714.93			33 285.07
- 70 - 704	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES TRAVAUX	665 000.00 165 000.00	631 714.93			33 285.07 165 000.00
	PRESTATIONS DE SERVICES					
70611	REDEV. D'ASSAINISS. COLLECTIF ET PR MODERN. RESEAU	460 000.00	389 447.60			70 552.40
706121	REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	40 000.00	27 739.66			12 260.34
70613	REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLEC		192 900.00			-192 900.00
70613	PARTICIPATIONS POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF					
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE		21 627.67			-21 627.67
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	52 000.00	21 768.10			30 231.90
- 74 - 741	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION PRIMES D'EPURATION	52 000.00 52 000.00	21 768.10 21 768.10			30 231.90 30 231.90
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	730 000.00	783 795.10			-53 795.10
- 75 - 757	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE REDEV. VERSEES PAR FERMIERS ET CONCESSIONAIRES	730 000.00 730 000.00	783 795.10 783 795.10			-53 795.10 -53 795.10
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		1 447 000.00	1 437 278.13			9 721.87
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		4 014.03			-4 014.03
- 77 - 773	PRODUITS EXCEPTIONNELS MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS		4 014.03 4 014.03			-4 014.03 -4 014.03
TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78		1 447 000.00	1 441 292.16			5 707.84

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	77 823.00	77 823.00			
- 77 - 777	PRODUITS EXCEPTIONNELS QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	77 823.00 77 823.00	77 823.00 77 823.00			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		77 823.00	77 823.00			
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		1 524 823.00	1 519 115.16			5 707.84
Pour information : R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						2 555 014.51

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	483 922.55	175 733.75	101 509.00	206 679.80
- 20 -	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	483 922.55	175 733.75	101 509.00	206 679.80
2031	FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT FRAIS D'ETUDES	483 922.55	175 733.75	101 509.00	206 679.80
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	511 375.88	69 319.86	4 884.75	437 171.27
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	511 375.88	69 319.86	4 884.75	437 171.27
21355	CONSTRUCTIONS INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CONS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	200 000.00	190.00		199 810.00
21532	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	51 222.34	29 023.41		22 198.93
2155	OUTILLAGE INDUSTRIEL	1 525.00			1 525.00
21562	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION SERVICE D'ASSAINISSEMENT	35 800.00		4 884.75	30 915.25
2158	AUTRES IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPO	18 000.00	5 037.82		12 962.18
217532 217562	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT SERVICE D'ASSAINISSEMENT	202 412.50 1 116.04	32 652.59 1 116.04		169 759.91
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	1 300.00	1 300.00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 847 909.16	384 442.30	203 524.71	3 259 942.15
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 847 909.16	384 442.30	203 524.71	3 259 942.15
2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS CONSTRUCTIONS	3 255 902.70	7 473.52	78 631.48	3 169 797.70
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	128 000.00	30 468.35	49 940.00	47 591.65
2317	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE DE MISE A DISPO.	114 106.46	54 180.43	74 953.23	-15 027.20
238	AVANCES ET ACOMPTE VERSES / CDE IMMO. CORP.	349 900.00	292 320.00		57 580.00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		4 843 207.59	629 495.91	309 918.46	3 903 793.22
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	65 640.00			65 640.00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	65 640.00			65 640.00
13111	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX AGENCE DE L'EAU	65 640.00			65 640.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	870 828.00	831 974.97		38 853.03
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	870 828.00	831 974.97		38 853.03
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS EMPRUNTS EN EURO	500 785.00	461 931.68		38 853.32
1681	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	264 138.00	264 137.14		0.86
1687	AUTRES EMPRUNTS AUTRES DETTES	105 905.00	105 906.15		-1.15
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		936 468.00	831 974.97		104 493.03
458105	TRAVAUX DOMAINE PRIVE ST PIAT MEVOISINS	1 132 985.00	661 716.42	471 268.58	
458106	TRAVAUX DOMAINE PRIVE BEVILLE LE COMTE	192 930.00	192 924.50		5.50
458107	TRAVAUX DOMAINE PRIVE GALLARDON	100 000.00			100 000.00
458109	SCHEMA DIR ASMT EAUX PLUVIALES	134 350.00			134 350.00
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		1 560 265.00	854 640.92	471 268.58	234 355.50
TOTAL DES DEPENSES REELLES		7 339 940.59	2 316 111.80	781 187.04	4 242 641.75

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	77 823.00	77 823.00		
	Reprises sur autofinancement antérieur	77 823.00	77 823.00		
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	77 823.00	77 823.00		
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU COMPTE D				
139111	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RATTACHEES AUX ACTIFS AGENCE DE L'EAU	77 823.00	77 823.00		
	Charges transférées				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	77 823.00	77 823.00		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	7 417 763.59	2 393 934.80	781 187.04	4 242 641.75
--	---------------------	---------------------	-------------------	---------------------

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 881 073.40	836 976.94	612 405.00	431 691.46
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 881 073.40	836 976.94	612 405.00	431 691.46
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT				
13111	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX				
13118	AGENCE DE L'EAU	970 588.94	408 024.00	430 155.00	132 409.94
	AUTRES	871 740.46	410 208.94	182 250.00	279 281.52
1313	DEPARTEMENTS	38 744.00	18 744.00		20 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		661 317.00		-661 317.00
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		661 317.00		-661 317.00
1681	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
	AUTRES EMPRUNTS		661 317.00		-661 317.00
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 881 073.40	1 498 293.94	612 405.00	-229 625.54
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES				
458205	TRAVAUX DOMAINE PRIVE ST PIAT MEVOISINS	1 917 352.00	240 345.08	325 800.00	1 351 206.92
458206	TRAVAUX DOMAINE PRIVE BEVILLE LE COMTE	351 930.00	22 156.09	159 000.00	170 773.91
458207	TRAVAUX DOMAINE PRIVE GALLARDON	100 000.00			100 000.00
458209	SCHEMA DIR ASMT EAUX PLUVIALES	134 500.00			134 500.00
	TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2 503 782.00	262 501.17	484 800.00	1 756 480.83
	TOTAL DES RECETTES REELLES	4 384 855.40	1 760 795.11	1 097 205.00	1 526 855.29

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	143 332.00	143 331.67		0.33
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	143 332.00	143 331.67		0.33
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	FRAIS D'ETUDE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT				
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, ...	128.00	128.00		
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28128	AMORT. AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS AUTRES TERRAINS	1 322.00	1 322.00		
28138	CONSTRUCTIONS AUTRES CONSTRUCTIONS	123 739.00	121 303.00		2 436.00
28153	AMORT.INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTIL. INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	869.00	1 311.73		-442.73
28156	MATERIEL SPECIFIQUE D'EXPLOITATION	15 705.00	16 602.00		-897.00
28157	AGENC. ET AMENAG. DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUST.	1 008.00	367.00		641.00
28175	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE MISE DISPOSITION INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		1 737.00		-1 737.00
28182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT		280.00		-280.00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	430.00	149.94		280.06
28188	AUTRES	131.00	131.00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	143 332.00	143 331.67		0.33
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	143 332.00	143 331.67		0.33
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	4 528 187.40	1 904 126.78	1 097 205.00	1 526 855.62
	Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	2 889 576.19			

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS TRESORERIE

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 028-200069953-20240411-24_04_16-AR

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					11 486 960,24									
1641 Emprunts en euros (total)					11 486 960,24									
040122 (1567ECR-001)	Caisse d'Epargne	06/02/2004	25/02/2004	25/04/2004	143 000,00	F	FIXE	4,890	4,702	EURO	A	P	O	A-1
0613416 (1567ECR-002)	Caisse d'Epargne	29/12/2004	25/01/2004	25/07/2005	150 000,00	F	FIXE	4,260	3,782	EURO	T	P	O	A-1
5046162 (1567ECR-006)	Caisse des Dépôts et Consignation	29/04/2014	20/05/2014	01/06/2015	75 000,00	V	LIVRETA	1,500	1,627	EURO	A	P	N	A-1
83331619373 (1567ECR-007)	Crédit Agricole	03/11/2015	12/10/2015	04/01/2016	266 000,00	F	FIXE	3,720	4,207	EURO	A	C	O	A-1
7749655 (1567PIAMEV-001)	Caisse d'Epargne	29/07/2010	29/07/2010	05/11/2010	45 000,00	F	FIXE	3,300	3,340	EURO	T	C	N	A-1
83338263120 (1567PIAMEV-002)	Crédit Agricole	27/07/2011	27/07/2011	01/03/2012	760 000,00	F	FIXE	4,040	4,198	EURO	A	P	N	A-1
77883064709 (1567PIAMEV-013)	Crédit Agricole	25/11/2003	25/11/2003	01/03/2004	35 000,00	V	MULTIPE RIODES	0,000	3,604	EURO	T	P	N	A-1
49308160801 (1567PIAMEV-014)	Crédit Agricole	25/11/2003	25/11/2003	01/03/2004	265 000,00	V	TEC5	3,750	3,566	EURO	T	P	N	A-1
10000696197 (1567PIAMEV-016)	Crédit Agricole	29/12/2020	19/04/2021	19/07/2021	2 400 000,00	F	FIXE	0,590	0,595	EURO	T	P	N	A-1
77890496382 (156SOUL-001)	Crédit Agricole	14/10/2005	01/04/2006	15/05/2006	89 700,00	F	FIXE	3,590	3,682	EURO	T	P	O	A-1
77890495642 (156SOUL-002)	Crédit Agricole	14/10/2005	04/02/2006	01/03/2006	57 200,00	F	FIXE	3,590	3,701	EURO	T	P	O	A-1
3705520013400303 (15GALL-005)	Crédit Mutuel	15/12/2016	15/03/2017	31/03/2017	450 000,00	F	FIXE	1,400	1,426	EURO	T	P	O	A-1
5831/1354942 (15PIER-009)	Caisse des Dépôts et Consignation	01/01/2020	01/03/2020	01/04/2020	118 870,43	F	FIXE	2,240	1,611	EURO	S	P	N	A-1
5039643 (15YER-002)	Caisse des Dépôts et Consignation	13/03/2014	15/04/2014	15/04/2015	200 000,00	V	LIVRETA	2,000	1,675	EURO	A	P	N	A-1
83338043476 (15YER-006)	Crédit Agricole	09/02/2011	17/02/2011	15/05/2011	42 000,00	F	FIXE	3,970	3,992	EURO	A	P	O	A-1
83345641490 (15YER-007)	Crédit Agricole	28/04/2012	01/06/2012	01/09/2012	50 000,00	F	FIXE	4,740	4,742	EURO	A	P	O	A-1

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 028-200069953-20240411-2410416-AR

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Périodicité des rembourse ments (6)	Profil d'amortisse ment (7)	de rembourse ment anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursem ent	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise					
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel						
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					6 036 876,02										
1681 Autres emprunts (total)					4 779 898,25										
10115911/01 (1567ECR-003)	Agence de l'eau Seine-Normandie	17/03/2010	17/03/2010	16/03/2011	45 992,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	O	A-1	
10187271-01 (1567ECR-004)	Agence de l'eau Seine-Normandie	12/07/2010	03/06/2010	02/06/2011	41 968,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	O	A-1	
10322131-01 (1567ECR-005)	Agence de l'eau Seine-Normandie	31/01/2013	09/07/2012	08/07/2013	148 522,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	O	A-1	
1083144 (1567PIAMEV-003)	Agence de l'eau Seine-Normandie	10/05/2019	13/12/2019	13/12/2020	26 860,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	O	A-1	
11-2012 (1567PIAMEV-004)	Département d'Eure-et-Loir	08/07/2011	08/07/2011	08/07/2012	40 000,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	N	A-1	
10444111-01 (1567PIAMEV-005)	Agence de l'eau Seine-Normandie	16/02/2015	14/02/2015	15/02/2016	22 000,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	O	A-1	
1065133 (1567PIAMEV-006)	Agence de l'eau Seine-Normandie	05/12/2016	25/04/2018	25/04/2019	36 180,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	O	A-1	
0534051-01 (1567PIAMEV-007)	Agence de l'eau Seine-Normandie	18/02/2010	18/02/2010	17/02/2011	34 300,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	O	A-1	
10152311-01 (1567PIAMEV-011)	Agence de l'eau Seine-Normandie	11/05/2010	11/05/2010	10/05/2011	179 053,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	O	A-1	
03080900 (1567PIAMEV-012)	Agence de l'eau Seine-Normandie	29/10/2008	29/10/2008	29/10/2009	38 200,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	O	A-1	
CONV 1089135 (1567PIAMEV-015)	Agence de l'eau Seine-Normandie	31/07/2020	23/02/2021	23/02/2022	391 050,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	O	A-1	
149303-1-1086880 (1567PIAMEV-017)	Agence de l'eau Seine-Normandie	20/08/2021	20/08/2021	20/08/2022	30 020,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	O	A-1	
1061996 (15GALL-003)	Agence de l'eau Seine-Normandie	14/12/2017	03/03/2017	03/03/2018	127 156,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	O	A-1	
10619961 (15GALL-004)	Agence de l'eau Seine-Normandie	30/11/2018	27/09/2018	27/09/2019	122 507,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	O	A-1	
CONV 1087695 (15GALL-007)	Agence de l'eau Seine-Normandie	23/02/2021	23/02/2021	23/02/2022	90 850,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	O	A-1	
149302-1-1087944 (15GALL-008)	Agence de l'eau Seine-Normandie	20/06/2021	20/06/2021	20/08/2022	19 887,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	O	A-1	
1045714(1) (15PIER-006)	Agence de l'eau Seine-Normandie	17/12/2013	17/12/2013	16/12/2014	23 149,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	O	A-1	
CONV 1089437 (15PIER-008)	Agence de l'eau Seine-Normandie	29/07/2020	16/09/2020	16/09/2021	45 425,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	O	A-1	
ARSI2012 (15YER-001)	Département d'Eure-et-Loir	25/07/2011	25/09/2011	25/09/2012	40 000,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	N	A-1	
10128791-01 (15YER-003)	Agence de l'eau Seine-Normandie	17/12/2009	18/12/2009	17/12/2010	39 731,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	O	A-1	
1024333-01 (15YER-004)	Agence de l'eau Seine-Normandie	25/10/2011	28/09/2011	28/09/2012	38 210,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	O	A-1	
102457721 (15YER-005)	Agence de l'eau Seine-Normandie	25/10/2011	06/02/2014	05/02/2015	83 214,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	O	A-1	
10153811-01 (2567AU-001)	Agence de l'eau Seine-Normandie	20/04/2010	27/04/2010	26/04/2011	26 150,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	O	A-1	

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 028-200069953-20240411-2410416-AR

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Périodicité des rembourse ments (6)	Profil d'amortisse ment (7)	de rembourse ment anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursem ent	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise					
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel						
10224401-01 (2567AU-002)	Agence de l'eau Seine-Normandie	16/12/2010	03/05/2011	02/05/2012	34 329,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	O	A-1	
10286561-01 (2567AU-003)	Agence de l'eau Seine-Normandie	20/05/2012	24/05/2012	23/05/2013	104 430,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	O	A-1	
10372011-01 (2567AU-004)	Agence de l'eau Seine-Normandie	25/04/2013	24/04/2013	24/04/2014	40 883,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	O	A-1	
10434071-01 (2567AU-005)	Agence de l'eau Seine-Normandie	15/01/2014	21/01/2014	20/01/2015	50 365,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	O	A-1	
10505711 (2567AU-006)	Agence de l'eau Seine-Normandie	21/01/2015	21/01/2015	21/01/2016	27 690,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	O	A-1	
10534861-01 (2567AU-007)	Agence de l'eau Seine-Normandie	20/07/2015	23/07/2015	22/07/2016	64 196,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	O	A-1	
1022413101 (2567AU-009)	Agence de l'eau Seine-Normandie	03/05/2011	03/05/2011	03/05/2012	153 899,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	O	A-1	
(2567AU-011)	Département d'Eure-et-Loir	02/08/2011	02/08/2011	08/07/2012	179 767,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	N	A-1	
10238561-01 (2567BEV-001)	Agence de l'eau Seine-Normandie	28/07/2011	28/07/2011	27/07/2012	219 492,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	O	A-1	
10289111-01 (2567BEV-002)	Agence de l'eau Seine-Normandie	27/09/2011	11/04/2012	10/04/2013	22 153,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	O	A-1	
256BEV (2567BEV-004)	Département d'Eure-et-Loir	06/09/2011	06/09/2011	08/07/2012	300 000,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1	
CONV 1089103 (2567BEV-005)	Agence de l'eau Seine-Normandie	08/04/2021	08/04/2021	23/02/2022	195 528,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	O	A-1	
10278601-01 (256BLEU-001)	Agence de l'eau Seine-Normandie	06/07/2011	11/08/2011	10/08/2012	109 215,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	O	A-1	
10328256-01 (256BLEU-002)	Agence de l'eau Seine-Normandie	22/06/2012	15/11/2016	14/11/2017	32 051,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	O	A-1	
10143501-010 (256STSYM-001)	Agence de l'eau Seine-Normandie	12/11/2009	20/10/2009	19/10/2010	15 661,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	O	A-1	
1066543 (256YME-001)	Agence de l'eau Seine-Normandie	01/03/2017	01/03/2017	01/03/2018	67 117,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	O	A-1	
10236961-01 (26GALLBAI-002)	Agence de l'eau Seine-Normandie	30/03/2011	30/03/2011	29/03/2012	511 381,25	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	O	A-1	
FICHE 1004 DEPARTEMENT ARSI (26GALLBAI-004)	Département d'Eure-et-Loir	29/06/2011	03/07/2011	08/07/2012	300 000,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	P	N	A-1	
1100063-1-2022 (STEPI-002)	Agence de l'eau Seine-Normandie	12/12/2022	28/03/2023	28/03/2024	661 317,00	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)															
1687 Autres dettes (total)					1 256 977,77										
2015003 (15PIER-002)	Chartres Métropole	31/10/2012	01/01/2018	01/09/2018	436 457,04	F	FIXE	4,870	5,220	EURO	A	P	N	A-1	
2015005 (15PIER-003)	Chartres Métropole	13/12/2013	01/01/2018	06/02/2018	258 520,68	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1	
2015004 (15PIER-004)	Chartres Métropole	01/10/2013	01/01/2018	27/08/2018	53 916,91	F	FIXE	0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1	

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 028-200069953-20240411-24104146-AR

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise					
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel						
2015001 (15PIER-005)	Chartres Métropole	08/10/2012	01/01/2018	05/01/2018	246 683,22	F	FIXE	5,240	5,634	EURO	T	P	N	A-1	
2015002 (15PIER-007)	Chartres Métropole	16/10/2012	01/01/2018	15/01/2018	261 399,92	F	FIXE	5,050	5,315	EURO	T	C	N	A-1	
Total général					17 523 836,26										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour , X pour autres à préciser. in fine

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				8 778 521,26					461 931,68	140 825,51		70 529,80
1641 Emprunts en euros (total)				8 778 521,26					461 931,68	140 825,51		70 529,80
040122 (1567ECR-001)	N		A-1	0,00	0,00	F	FIXE	4,890	10 262,84	501,94		0,00
0613416 (1567ECR-002)	N		A-1	16 163,64	1,32	F	FIXE	4,260	10 218,76	962,08		127,23
5046162 (1567ECR-006)	N		A-1	56 545,41	20,42	V	LIVRETA + 1,000	2,000	2 150,10	1 173,91		1 322,48
83331619373 (1567ECR-007)	N		A-1	154 000,00	10,01	F	FIXE	3,720	14 000,00	6 249,60		5 681,71
7749655 (1567PIAMEV-001)	N		A-1	15 986,61	6,60	F	FIXE	3,300	2 368,44	576,40		81,71
83338263120 (1567PIAMEV-002)	N		A-1	486 640,13	12,17	F	FIXE	4,040	28 061,06	20 793,93		16 437,27
77883064709 (1567PIAMEV-013)	N		A-1	0,00	0,00	V	MULTIPE RIODES	0,200	2 187,76	2,73		0,00
49308160801 (1567PIAMEV-014)	N		A-1	0,00	0,00	V	TEC5	0,700	16 827,20	73,69		0,00
10000696197 (1567PIAMEV-016)	N		A-1	2 175 602,98	22,30	F	FIXE	0,590	90 155,90	13 168,74		2 581,16
77890496382 (156SOUL-001)	N		A-1	34 658,19	7,13	F	FIXE	3,590	4 113,90	1 336,94		158,91
77890495642 (156SOUL-002)	N		A-1	21 430,33	6,92	F	FIXE	3,590	2 646,86	829,02		65,52
3705520013400303 (15GALL-005)	N		A-1	339 411,27	18,00	F	FIXE	1,400	16 468,42	4 896,10		13,05
5831/1354942 (15PIER-009)	N		A-1	89 540,03	10,25	F	FIXE	3,961	6 961,47	3 277,64		501,62
5039643 (15YER-002)	N		A-1	138 029,63	15,29	V	LIVRETA + 1,000	2,000	7 260,11	2 905,79		2 952,93
83338043476 (15YER-006)	N		A-1	17 985,87	6,38	F	FIXE	3,970	2 192,24	801,07		450,66
83345641490 (15YER-007)	N		A-1	12 512,13	2,67	F	FIXE	4,740	3 799,04	773,15		197,69

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_16-AR



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)				3 082 850,26					370 043,29	27 420,87		6 526,05
1681 Autres emprunts (total)				2 421 889,85					264 137,14			
10115911/01 (1567ECR-003)	N		A-1	6 132,31	1,21	F	FIXE	0,000	3 066,13	0,00		0,00
10187271-01 (1567ECR-004)	N		A-1	5 595,69	1,42	F	FIXE	0,000	2 797,87	0,00		0,00
10322131-01 (1567ECR-005)	N		A-1	39 605,83	3,52	F	FIXE	0,000	9 901,47	0,00		0,00
1083144 (1567PIAMEV-003)	N		A-1	19 697,32	10,95	F	FIXE	0,000	1 790,67	0,00		0,00
11-2012 (1567PIAMEV-004)	N		A-1	7 999,96	2,52	F	FIXE	0,000	2 666,67	0,00		0,00
10444111-01 (1567PIAMEV-005)	N		A-1	10 266,64	6,13	F	FIXE	0,000	1 466,67	0,00		0,00
1065133 (1567PIAMEV-006)	N		A-1	24 120,00	9,32	F	FIXE	0,000	2 412,00	0,00		0,00
0534051-01 (1567PIAMEV-007)	N		A-1	4 573,29	1,13	F	FIXE	0,000	2 286,67	0,00		0,00
10152311-01 (1567PIAMEV-011)	N		A-1	27 410,82	1,36	F	FIXE	0,000	13 705,45	0,00		0,00
03080900 (1567PIAMEV-012)	N		A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	2 546,66	0,00		0,00
CONV 1089135 (1567PIAMEV-015)	N		A-1	338 910,00	12,15	F	FIXE	0,000	26 070,00	0,00		0,00
149303-1-1086880 (1567PIAMEV-017)	N		A-1	26 017,34	12,64	F	FIXE	0,000	2 001,33	0,00		0,00
1061996 (15GALL-003)	N		A-1	76 293,58	8,18	F	FIXE	0,000	8 477,07	0,00		0,00
10619961 (15GALL-004)	N		A-1	81 671,35	9,74	F	FIXE	0,000	8 167,13	0,00		0,00
CONV 1087695 (15GALL-007)	N		A-1	78 736,66	12,15	F	FIXE	0,000	6 056,67	0,00		0,00
149302-1-1087944 (15GALL-008)	N		A-1	17 235,40	12,64	F	FIXE	0,000	1 325,80	0,00		0,00
1045714(1) (15PIER-006)	N		A-1	7 716,30	4,96	F	FIXE	0,000	1 543,27	0,00		0,00
CONV 1089437 (15PIER-008)	N		A-1	36 340,01	11,71	F	FIXE	0,000	3 028,33	0,00		0,00
ARSI2012 (15YER-001)	N		A-1	7 999,96	2,74	F	FIXE	0,000	2 666,67	0,00		0,00
10128791-01 (15YER-003)	N		A-1	2 648,78	0,96	F	FIXE	0,000	2 648,73	0,00		0,00
1024333-01 (15YER-004)	N		A-1	7 642,04	2,74	F	FIXE	0,000	2 547,33	0,00		0,00
102457721 (15YER-005)	N		A-1	33 285,60	5,10	F	FIXE	0,000	5 547,60	0,00		0,00
10153811-01 (2567AU-001)	N		A-1	3 486,71	1,32	F	FIXE	0,000	1 743,33	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_16-AR



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
10224401-01 (2567AU-002)	N		A-1	6 865,80	2,34	F	FIXE	0,000	2 288,60	0,00		0,00
10286561-01 (2567AU-003)	N		A-1	27 848,00	3,40	F	FIXE	0,000	6 962,00	0,00		0,00
10372011-01 (2567AU-004)	N		A-1	13 627,70	4,32	F	FIXE	0,000	2 725,53	0,00		0,00
10434071-01 (2567AU-005)	N		A-1	20 145,97	5,06	F	FIXE	0,000	3 357,67	0,00		0,00
10505711 (2567AU-006)	N		A-1	12 922,00	6,06	F	FIXE	0,000	1 846,00	0,00		0,00
10534861-01 (2567AU-007)	N		A-1	29 958,16	6,56	F	FIXE	0,000	4 279,73	0,00		0,00
1022413101 (2567AU-009)	N		A-1	64 979,50	7,34	F	FIXE	0,000	8 122,45	0,00		0,00
(2567AU-011)	N		A-1	35 953,36	2,52	F	FIXE	0,000	11 984,47	0,00		0,00
10238561-01 (2567BEV-001)	N		A-1	93 045,85	7,58	F	FIXE	0,000	11 630,73	0,00		0,00
10289111-01 (2567BEV-002)	N		A-1	5 907,43	3,28	F	FIXE	0,000	1 476,87	0,00		0,00
256BEV (2567BEV-004)	N		A-1	60 000,00	2,52	F	FIXE	0,000	20 000,00	0,00		0,00
CONV 1089103 (2567BEV-005)	N		A-1	169 457,60	12,15	F	FIXE	0,000	13 035,20	0,00		0,00
10278601-01 (256BLEU-001)	N		A-1	21 843,00	2,61	F	FIXE	0,000	7 281,00	0,00		0,00
10328256-01 (256BLEU-002)	N		A-1	17 093,89	7,87	F	FIXE	0,000	2 136,73	0,00		0,00
10143501-010 (256STSYM-001)	N		A-1	1 044,02	0,80	F	FIXE	0,000	1 044,07	0,00		0,00
1066543 (256YME-001)	N		A-1	40 270,18	8,17	F	FIXE	0,000	4 474,47	0,00		0,00
10236961-01 (26GALLBAI-002)	N		A-1	216 224,80	7,25	F	FIXE	0,000	27 028,10	0,00		0,00
FICHE 1004 DEPARTEMENT ARSI (26GALLBAIL-004)	N		A-1	60 000,00	2,52	F	FIXE	0,000	20 000,00	0,00		0,00
1100063-1-2022 (STEPI-002)	N		A-1	661 317,00	14,24	F	FIXE	0,000	0,00	0,00		0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)				660 960,41					105 906,15	27 420,87		6 526,05
2015003 (15PIER-002)	N		A-1	199 767,93	3,67	F	FIXE	4,870	44 281,69	11 885,22		3 242,90
2015005 (15PIER-003)	N		A-1	161 575,44	9,10	F	FIXE	0,000	16 157,54	0,00		0,00
2015004 (15PIER-004)	N		A-1	24 507,67	4,66	F	FIXE	0,000	4 901,54	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024



Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_16-AR

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
2015001 (15PIER-005)	N		A-1	170 549,46	8,76	F	FIXE	5,240	14 425,38	9 542,64		2 184,55
2015002 (15PIER-007)	N		A-1	104 559,91	3,79	F	FIXE	4,960	26 140,00	5 993,01		1 098,60
Total général		0,00		11 861 371,52					831 974,97	168 246,38	0,00	77 055,85

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
					0,00									
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
					0,00									
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
					0,00									
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
					0,00									
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
					0,00									
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
					0,00									
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) de l'exercice précédent au 31/12/N ou le 31/12/N-1

ID : 028-200069953-20240411-24_04_16-AR

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	31/12/N (9)	l'exercice (10)	(le cas échéant) (11)	capital restant dû
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 028-200069953-20240411-24_04_16-AR

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	74					
	% de l'encours	100,00 %					
	Montant en euros	11 861 371,52					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 028-200069953-20240411-24_04_16-AR5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un , d'une option (. . .) swap cap floor tunnel swaption

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

Bercer
Levrault

ID : 028-200069953-20240411-24_04_16-AR

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de Taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour , X pour autres à préciser. in fine

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'AN

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
						Contrat initial			Contrat renégocié									Intérêts	Capital	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié					
TOTAL												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour , X pour autres. in fine

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 028-200069953-20240411-24_04_16-AR

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES**

A1.8

A1.8 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N° 24_04_16 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Conformément à l'article L2121.31 du CGCT, les identités de valeur du compte administratif 2023 avec les indications du compte de gestion ont été constatées.

Le compte administratif 2023 du budget annexe de l'eau est conforme au compte de gestion 2023.

Les résultats du compte administratif provisoire 2023 du budget annexe de l'assainissement collectif se présentent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 378 911,17
RECETTES	1 519 115,16
SOLDE 2023	140 203,99
REPORT N-1	2 555 014,51
CLOTURE 2023	2 695 218,50
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	2 393 934,80
RECETTES	1 904 126,78
SOLDE 2023	-489 808,02
REPORT N-1	2 889 576,19
CLOTURE 2023	2 399 768,17
Fonds de roulement	5 094 986,67
RAR	
DEPENSES	781 187,04
RECETTES	1 097 205,00
SOLDE RAR	316 017,96
SOLDE INVEST AVEC RAR	2 715 786,13

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	2 695 218,50
Inscription au compte R002	2 695 218,50
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	2 399 768,17
Reprise du déficit au compte D001	2 399 768,17

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion du trésorier 2023, avec le compte administratif 2023,
ADOpte le compte administratif relatif au budget annexe Assainissement collectif pour l'année 2023, tel que présenté.

AFFECTE les résultats 2023 au budget 2024 tel que présenté

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_16-AR



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N° 24_04_17 – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_17-AR



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Après la validation du compte administratif, il convient d'affecter les résultats constatés au compte administratif.

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT		
Résultat fonctionnement		9 155 790,79
Part affectée au déficit d'investissement	-	2 317 283,94
Restes à réaliser besoin de financement	-	1 449 047,36
Inscription au compte R002		5 389 459,49
INVESTISSEMENT		
Résultat d'investissement	-	2 317 283,94
Reprise du déficit au compte D001		2 317 283,94
Excédent de fonctionnement capitalisés compte R1068		3 766 331,30

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats 2023 au budget 2024 tel que présenté.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_18 – BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Après la validation du compte administratif, il convient d'affecter les résultats constatés au compte administratif.

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	37 018,67
Part affectée au déficit d'investissement	37 018,67
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	-113 481,39
Reprise du déficit au compte D001	113 481,39
Excédent de fonctionnement capitalisés compte R1068	37 018,67

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats 2023 au budget 2024 tel que présenté.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_19 - BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT A EPERNON : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Après la validation du compte administratif, il convient d'affecter les résultats constatés au compte administratif.

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	79 313,00
Inscription au compte R002	79 313,00
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	55 565,52
Reprise de l'excédent au compte D001	55 565,52

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats 2023 au budget 2024 tel que présenté

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_20 – BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES A PIERRES : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_20-AR



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Après la validation du compte administratif, il convient d'affecter les résultats constatés au compte administratif.

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	118 516,01
Inscription au compte R002	118 516,01
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	35 862,90
Reprise de l'excédent au compte D001	35 862,90

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats 2023 au budget 2024 tel que présenté

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_21 – BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE DU POIRIER A NOGENT-LE-ROI : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Après la validation du compte administratif, il convient d'affecter les résultats constatés au compte administratif.

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	-175 077,06
Reprise de l'excédent au compte D001	-175 077,06

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats 2023 au budget 2024 tel que présenté.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_22 BUDGET ANNEXE SPANC : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_22-AR



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Après la validation du compte administratif, il convient d'affecter les résultats constatés au compte administratif.

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	83 255,55
Inscription au compte R002	83 255,55
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	18 789,49
Reprise de l'excédent au compte D001	18 789,49

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats 2023 au budget 2024 tel que présenté.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_23 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Après la validation du compte administratif, il convient d'affecter les résultats constatés au compte administratif.

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	4 665 794,12
Part affectée au déficit d'investissement	- 171 735,52
Restes à réaliser besoin de financement	- 251 713,03
Inscription au compte R002	4 242 345,57
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	- 171 735,52
Reprise du déficit au compte D001	- 171 735,52
Excédent de fonctionnement capitalisés compte R1068	423 448,55

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats 2023 au budget 2024 tel que présenté.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_24 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERNARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Après la validation du compte administratif, il convient d'affecter les résultats constatés au compte administratif.

Les résultats constatés pour 2023 à reprendre au BP 2024 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	2 695 218,50
Inscription au compte R002	2 695 218,50
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	2 399 768,17
Reprise du déficit au compte D001	2 399 768,17

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats 2023 au budget 2024 tel que présenté.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_25 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : VOTE DU TAUX 2024 POUR LES COMMUNES DU PERIMETRE DU SICTOM DE LA REGION D'AUNEAU

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Les communes concernées par la collecte organisée par le SICTOM d'Auneau sont : Aunay sous Auneau, la commune historique d'Auneau, Béville-le-Comte, La Chapelle d'Aunainville, Chatenay, Le Gué-de-Longroi, Léhuin, Maisons, Mondonville Saint-Jean, Morainville, Vierville.

La taxe des ordures ménagères perçues sur ce périmètre est constituée d'une part fixe (bases/taux) et d'une part variable (tarification incitative selon un coût à la levée). Pour information, le taux appliqué en 2023, pour la part fixe était de 8.56 %.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le taux de TEOM 2024 appliqué à ce périmètre.

Bases prévisionnelles 2024 notifiées	
Taux proposé TEOM part fixe	9,79 %
Produits attendus TEOM part fixe	762 001,00 €
Produits attendus TEOMi part incitative	385 029,00 €
Total	1 147 030,00 €

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le taux de TEOM à 9,79% pour la part fixe du périmètre présenté ci-dessus et de **FIXE** le produit attendu pour la part incitative à 385 029 €.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_26 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : VOTE DU TAUX 2024 POUR LA COMMUNE RATTACHEE AU SICTOM DE LA REGION DE RAMBOUILLET

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Seule la commune d'Epernon est concernée. Le SICTOM de Rambouillet notifie un produit attendu (723 980€) à la communauté de communes. Puis le conseil communautaire est invité à voter le taux de TEOM. Pour information le taux appliqué en 2023 était 12.42 %.

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le taux de TEOM 2024 appliqué à la commune d'Epernon.

Bases prévisionnelles 2023 notifiées	6 131 925 €
Taux proposé	11,81 %
Produits attendus	723 980 €

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le taux de TEOM applicable pour 2024 est de 11,81% pour la commune d'Epernon.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_27 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : VOTE DU TAUX 2024 POUR LE PERIMETRE GERE EN REGIE

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le taux de TEOM 2024 appliqué à la collecte en régie :

Collecte hebdomadaire (C1) :

Bases prévisionnelles 2024 notifiées	26 717 687,00
Taux proposé	16,50%
Produits attendus	4 408 418,36 €

Les communes concernées par la collecte en régie sont : Levainville, Bailleau Armenonville, Ecosnes, une partie de Gallardon, la ville historique de Bleury Saint Symphorien, Ymeray, Bréchamps, Néron, Senantes, Coulombs, Lormaye, Saint Lucien, Croisilles, Chaudon, Faverolles, Les Pinthières, Saint Laurent la Gâtine, Droue sur Drouette, Gas, Hanches, Saint Martin de Nigelles, Mévoisins, Pierres, Saint Piat, Soulaire, Villiers le Morhier, Yermenonville.

Collecte bi-hebdomadaire (C2) :

Bases prévisionnelles 2024 notifiées	4 386 949,00
Taux proposé	17,46%
Produits attendus	765 961,00

Les communes concernées par la collecte bi-hebdomadaire sont : une partie de Nogent le Roi et une partie de Gallardon.

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le taux de TEOM applicable pour 2024 sera de 16.50 % pour la collecte hebdomadaire et de 17.46 % pour la collecte bi-hebdomadaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_28 - COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : VOTE DU TAUX 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_28-AR



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Il est proposé au conseil communautaire de voter en 2024 le taux de CFE de 25,46% soit une augmentation de 5,8%.

Montant des bases prévisionnelles 2024 : 16 323 000€

Taux proposé : **25,46 %**

Produit attendu : 4 155 835,80 €

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le taux de CFE applicable pour 2024 est de 25,46 %.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_29 - TAXE SUR LE FONCIER BATI : VOTE DU TAUX 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Il est proposé au conseil communautaire de maintenir en 2024 le taux de foncier bâti à hauteur de 3.584%.

Montant des bases prévisionnelles 2024 : 52 343 000 €

Taux proposé : **3.584 %**

Produit attendu : 1 875 973,12 €

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le taux de la taxe sur le foncier bâti applicable pour 2024 est de 3.584 %.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_30 - TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : VOTE DU TAUX 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 028-200069953-20240411-24_04_30-AR



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Il est proposé au conseil communautaire de maintenir en 2024 le taux de foncier non bâti, tel qu'appliqué depuis 2019, soit 1.76 %

Montant des bases prévisionnelles 2023 : 3 693 000 €

Taux proposé : **1.76 %**

Produit attendu : 64 996,80 €

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le taux de la taxe sur le foncier non bâti applicable pour 2024 est de 1.76 %.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_31 - TAXE D'HABITATION : VOTE DU TAUX 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

À la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022. Ainsi, il n'était pas nécessaire d'en faire mention dans les délibérations fixant les taux d'imposition de fiscalité directe locale en 2020, 2021 et 2022.

Pour l'année 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale devra à nouveau être voté en référence à l'article 1636B sexies du CGI. Si le taux de taxe d'habitation n'est pas mentionné, alors il ne pourra pas y avoir d'imposition à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il est proposé au conseil communautaire de maintenir en 2024 le taux de la taxe d'habitation et de le porter à 9.16 %.

Montant des bases prévisionnelles 2023 : 4 843 000

Taux proposé : **9.16 %**

Produit attendu : 443 618,80 €

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que le taux de la taxe d'habitation applicable pour 2024 sera de 9.16 %.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_32 - FIXATION DU MONTANT DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 05 avril 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

La loi du 27 janvier 2014 portant sur la modernisation de l'action publique dispose que la compétence « gestion des milieux aquatique et la prévention des inondations » est exercée par les EPCI à fiscalité propre. Afin d'exercer cette compétence, les EPCI peuvent instituer et percevoir une taxe.

Le conseil communautaire a instauré la taxe GEMAPI par délibération du 30 septembre 2021. Il convient cependant de voter chaque année le produit attendu et non un taux.

Le produit de la taxe doit être arrêté dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant, sur la base de la population dite « Dotation Globale de Fonctionnement » (DGF).

Ainsi, il est proposé de reconduire le montant de l'année 2023, à savoir un montant de 10€ par habitant. La population DGF de la communauté de communes étant de 50 666 habitants en 2023, il est donc proposé de fixer le produit attendu pour l'année 2024 à 506 660 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L.211-7,

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1530 bis, 1639 A et 1639 A bis,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu la délibération du conseil communautaire n°21-09-27 du 30 septembre 2021 portant institution de la taxe GEMAPI,

Considérant que pour percevoir la taxe GEMAPI 2024, le conseil communautaire doit voter un produit attendu avant le 15/04/2024,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour 2024 à 506 660€, soit 10€ par habitant.

DONNE tout pouvoir à M. le Président ou à son représentant pour l'application de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_33 - BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_33-AR



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif principal 2024, intégrant l'affectation des résultats tels que constatés au compte administratif 2023.

le budget primitif principal 2024 peut se résumer la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024	Report de Crédit de 2023	Total Budget 2024
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 976 013,20 €	0,00	8 976 013,20 €
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 300 000,00 €	0,00	10 300 000,00 €
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 524 622,19 €	0,00	10 524 622,19 €
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 123 320,41 €	0,00	1 123 320,41 €
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	888 696,00 €	0,00	888 696,00 €
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 626 365,64 €	0,00	7 626 365,64 €
	66	CHARGES FINANCIERES	170 000,00 €	0,00	170 000,00 €
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 407 746,57 €	0,00	4 407 746,57 €
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		0,00	- €
Total Dépenses			44 016 764,01 €	0,00	44 016 764,01 €
	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	5 389 459,49 €	0,00	5 389 459,49 €
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	146 000,00 €	0,00	146 000,00 €
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	22 864,00 €	0,00	22 864,00 €
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 811 093,00 €	0,00	3 811 093,00 €
	73	IMPOTS ET TAXES	24 850 324,52 €	0,00	24 850 324,52 €
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	9 571 467,00 €	0,00	9 571 467,00 €
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	205 556,00 €	0,00	205 556,00 €
	76	PRODUITS FINANCIERS		0,00	- €
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000,00 €	0,00	20 000,00 €
Total Recettes			44 016 764,01 €	0,00	44 016 764,01 €
Solde Fonctionnement			- €	0,00	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024	Report de Crédit de 2023	Total Budget 2024
	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	824 436,35	0,00	824 436,35
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	22 864,00	0,00	22 864,00
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	150 000,00		150 000,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	600 000,00		600 000,00
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	819 000,00	177 126,53	996 126,53
	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	265 000,00	0,00	265 000,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 116 000,00	1 533 840,83	7 649 840,83
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500 000,00	0,00	500 000,00
Total Dépenses			9 297 300,35 €	1 710 967,36	11 008 267,71 €
	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			0,00
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 123 320,41		1 123 320,41
	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 500 000,00		2 500 000,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	888 696,00		888 696,00
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	150 000,00		150 000,00
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 847 331,30		4 847 331,30
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 237 000,00	261 920,00	1 498 920,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			0,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			0,00
Total Recettes			10 746 347,71 €	261 920,00	11 008 267,71 €
Solde Investissement			1 449 047,36	-1 449 047,36	0,00

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification (par affichage ou par une publication au recueil des actes administratifs de l'EPCL). La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr



Le budget primitif du **budget principal** s'équilibre ainsi avec la reprise des résultats et des restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 44 016 764,01€

Section d'investissement : 11 008 267,71 €

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats 2023 du budget principal.

APPROUVE le budget primitif du budget principal 2024.

AUTORISE M. le Président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnels.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_34 - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES : BUDGET PRIMITIF 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_34-AR



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget annexe maison de santé pluridisciplinaires 2024, intégrant l'affectation des résultats tels que constatés au compte administratif 2023.

Le budget annexe maison de santé pluridisciplinaires 2024 peut se résumer la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024
	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 000,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	39 207,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	803,00
	66	CHARGES FINANCIERES	7 990,00
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Fonctionnement Total Dépenses			70 000,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	70 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024
	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	113 481,39
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	71 700,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 700,00
Investissement Total Dépenses			188 881,39
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	39 207,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	37 018,67
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	112 655,72
Investissement Total Recettes			188 881,39

Le budget primitif du **budget annexe maison de santé pluridisciplinaires 2024** s'équilibre ainsi avec la reprise des résultats et des restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 188 881,39 €

Section d'investissement : 70 000,00€

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats 2023 du budget annexe maison de santé pluridisciplinaire.

APPROUVE le budget primitif du budget annexe maison de santé pluridisciplinaire 2024.

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 028-200069953-20240411-24_04_34-AR



AUTORISE M. le Président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnels.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_35 - BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT A EPERNON : BUDGET PRIMITIF 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 2024 du budget annexe « parcs de stationnement ».

Le budget annexe « parcs de stationnement » 2024 peut se résumer la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	61 000,00
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 000,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 260,42
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	84 752,58
Total Dépenses			178 013,00
	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	79 313,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	98 000,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	700,00
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
Total Recettes			178 013,00
Solde Fonctionnement			0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	66 825,94
Total Dépenses			66 825,94
	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	55 565,52
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 260,42
Total Recettes			66 825,94
Solde Investissement			0,00

Le budget primitif du budget annexe parcs de stationnement 2024 s'équilibre ainsi avec la reprise anticipée des résultats :

Section de fonctionnement : 178 013,00 €

Section d'investissement : 66 825,94 €

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats 2023 du budget annexe parcs de stationnement.

APPROUVE le budget primitif du budget annexe parcs de stationnement 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification (par affichage ou par une publication au recueil des actes administratifs de l'EPCI). La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_36 - BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES A PIERRES : BUDGET PRIMITIF 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_36-AR



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 2024 du budget Hôtel d'entreprises.

Le budget annexe « Hôtel d'entreprises » 2024 peut se résumer la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 800,00
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	18 000,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	28 332,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	124 438,01
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00
Total Dépenses			190 070,01
	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	118 516,01
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 554,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	11 000,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	43 000,00
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Total Recettes			190 070,01
Solde Fonctionnement			0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	17 554,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 400,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 908,90
Total Dépenses			35 862,90
	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	35 862,90
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
Total Recettes			35 862,90
Solde Investissement			0,00

Le budget primitif du budget annexe « Hôtel d'entreprises » 2024 s'équilibre ainsi avec la reprise anticipée des résultats :

Section de fonctionnement : 190 070,01 €

Section d'investissement : 35 862,90 €

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats 2023 du budget annexe hôtel d'entreprises

APPROUVE le budget primitif du budget annexe hôtel d'entreprises 2024

AUTORISE M. le Président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnels.



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_37 - BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE DU POIRIER A NOGENT-LE-ROI : BUDGET PRIMITIF 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 2023 du budget annexe Zone industrielle du Poirier à Nogent le Roi.

Le budget annexe Zone industrielle du Poirier à Nogent le Roi 2024 peut se résumer la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	98 850,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 525 015,06
Total Dépenses			1 623 865,06
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 525 015,06
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	98 850,00
Total Recettes			1 623 865,06
Solde Fonctionnement			0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024
	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	175 077,06
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 525 015,06
Total Dépenses			1 700 092,12
	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 525 015,06
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	175 077,06
Total Recettes			1 700 092,12
Solde Investissement			0,00

Le budget primitif du budget annexe zone industrielle du Poirier 2023 s'équilibre ainsi avec la reprise anticipée des résultats :

Section de fonctionnement : 1 623 865,06 €

Section d'investissement : 1 700 092,12€

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats 2023 du budget annexe zone industrielle du Poirier.

APPROUVE le budget primitif du budget annexe zone industrielle du Poirier 2024.

AUTORISE M. le Président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnels.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMONE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_38 - BUDGET ANNEXE SPANC : BUDGET PRIMITIF 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 2024 du budget annexe SPANC.

Le budget annexe SPANC 2024 peut se résumer la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	62 100,00
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 772,08
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 289,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	94 209,47
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00
Total Dépenses			182 370,55
	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	83 255,55
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 015,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	94 000,00
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00
Total Recettes			182 370,55
Solde Fonctionnement			0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5 015,00
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 663,49
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 700,00
	22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	5 700,00
Total Dépenses			22 078,49
	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	18 789,49
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 289,00
Total Recettes			22 078,49
Solde Investissement			0,00

Le budget primitif du budget annexe SPANC 2023 s'équilibre :

Section de fonctionnement : 182 370,55 €

Section d'investissement : 22 078,49 €

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation des résultats 2023 du budget annexe SPANC

APPROUVE le budget primitif du budget annexe SPANC 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_39 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : BUDGET PRIMITIF 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pourvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 2024 du budget annexe eau potable.

Le budget annexe eau potable 2024 peut se résumer la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024	Report de Crédit de 2023	Total Budget 2024
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	685 350,00		685 350,00
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	255 161,07		255 161,07
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	80 500,00		80 500,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	341 962,00		341 962,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	27 302,14		27 302,14
	66	CHARGES FINANCIERES	77 335,13		77 335,13
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 505 581,23		4 505 581,23
	Total Dépenses		5 973 191,57	0,00	5 973 191,57
	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	4 242 345,57		4 242 345,57
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	37 546,00		37 546,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 142 200,00		1 142 200,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	500 000,00		500 000,00
	76	PRODUITS FINANCIERS			0,00
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	51 100,00		51 100,00
	Total Recettes		5 973 191,57	0,00	5 973 191,57
	Solde Fonctionnement		0,00	0,00	0,00
	SOLDE GENERAL		576 744,16	251 713,03	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024	Report de Crédit de 2023	Total Budget 2024
	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	171 735,52		171 735,52
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	37 546,00		37 546,00
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 000,00		5 000,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	226 129,00		226 129,00
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	430 654,00	23 732,00	454 386,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 065 962,19	174 451,55	1 240 413,74
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	391 900,00	96 279,48	488 179,48
	Total Dépenses		2 328 926,71	294 463,03	2 623 389,74
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	341 962,00		341 962,00
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	423 448,55		423 448,55
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	986 772,00	42 750,00	1 029 522,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			828 457,19
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			0,00
	Total Recettes		1 752 182,55	42 750,00	2 623 389,74
	Solde Investissement		-576 744,16	-251 713,03	0,00

Le budget primitif du budget annexe eau potable 2024 s'équilibre ainsi et les restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 5 973 191,57 €

Section d'investissement : 2 623 389,74 €

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise des résultats 2023 du budget annexe eau potable

APPROUVE le budget primitif du budget annexe eau potable 2024.

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_39-AR



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_40 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BUDGET PRIMITIF 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.



Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 2024 du budget annexe assainissement collectif.

Le budget annexe assainissement collectif 2024 peut se résumer la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	779 250,00
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	255 161,07
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	20 500,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	148 943,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 802,14
	66	CHARGES FINANCIERES	161 769,00
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 150 414,29
Total Dépenses			4 527 839,50
	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 695 218,50
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	48 621,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	997 000,00
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	52 000,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	730 000,00
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000,00
Total Recettes			4 527 839,50
Solde Fonctionnement			0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024	Report de Crédit de 2023	Total Budget 2024
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	48 621,00		48 621,00
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			0,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	891 540,00		891 540,00
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	524 373,00	101 509,00	625 882,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	684 250,00	4 884,75	689 134,75
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 452 333,00	203 524,71	3 655 857,71
	4581	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION)	104 331,42	471 268,58	575 600,00
Total Dépenses			5 705 448,42	781 187,04	6 486 635,46
	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 399 768,17		2 399 768,17
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	148 943,00		148 943,00
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 749 919,29	612 405,00	3 362 324,29
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			0,00
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS			0,00
	4582	RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION)	90 800,00	484 800,00	575 600,00
Total Recettes			5 389 430,46	1 097 205,00	6 486 635,46
Solde Investissement			-316 017,96	316 017,96	0,00

Le budget primitif du budget annexe assainissement collectif 2024 s'équilibre ainsi avec la reprise anticipée des résultats et les restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 4 079 837,51 €

Section d'investissement : 6 486 635,46 €

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_40-AR



Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise des résultats 2023 du budget annexe assainissement collectif
APPROUVE le budget primitif du budget annexe assainissement collectif 2023

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_41 - BUDGET ANNEXE MOBILITE - TRANSPORT : BUDGET PRIMITIF 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.



Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget primitif 2024 du budget annexe mobilité-transport.

Le budget annexe mobilité - transport 2024 peut se résumer la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	785 000,00
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	60 000,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	300 000,00
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	400 000,00
Fonctionnement Total Dépenses			1 545 000,00
	73	IMPOTS ET TAXES	1 500 000,00
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	45 000,00
Fonctionnement Total Recettes			1 545 000,00

Le budget primitif du budget annexe assainissement collectif 2024 s'équilibre ainsi avec la reprise anticipée des résultats et les restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 1 545 000 €

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif du budget annexe mobilité-transport 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_42 - RENOUELEMENT D'UN POSTE CONTRACTUEL POUR LA CUISINE CENTRALE

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 05 avril 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_42-AR



Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Un poste de commis de cuisine a été créé en 2023 afin de renforcer le service à la cuisine centrale, en raison du départ d'une agente à la retraite et de l'absence à long terme d'un autre, partie en disponibilité.

Ce poste contractuel, initialement créé pour une durée de six mois est à renouveler afin de permettre à l'agent recruté de finaliser sa formation de cuisinier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la délibération n°23-10-05 du conseil communautaire en date du 26 octobre 2023,
Vu la réunion du bureau communautaire du 28 mars 2024,

Il est proposé de créer un poste contractuel de commis de cuisine afin de renouveler le contrat de l'agent actuellement en place, pour une période d'un an.

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE un poste contractuel et de commis de cuisine à temps complet pour accroissement temporaire d'activité, sur une période d'un an, et ce, à compter du 6 mai 2024.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat avec l'agent et toutes les pièces s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_43 - REACTION D'UN POSTE CONTRACTUEL POUR LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 05 avril 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERNARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_43-AR



Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Suite à l'abandon de poste d'un agent contractuel sur l'accueil périscolaire d'Ecrosnes, il apparaît nécessaire de procéder à son remplacement. Pour ce faire, il est possible d'augmenter le temps de travail d'un agent contractuel en poste afin d'effectuer ces missions.

Son temps de travail passerait alors de 20,87 heures hebdomadaires à 30,83 heures hebdomadaires annualisées, à compter du mois d'avril 2024 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la réunion du bureau communautaire du 28 mars 2024,

Attendu qu'en raison d'un abandon de poste sur l'accueil périscolaire d'Ecrosnes, il y aurait lieu de créer un poste d'animateur, à raison de 30,83 heures annualisées, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité sur la période allant du 16 avril au 5 juillet 2024,

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CRÉE un poste contractuel d'animateur en ALSH, au grade d'adjoint d'animation, à raison de 30,83 heures annualisées, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité sur la période allant du 16 avril au 5 juillet 2024,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder au recrutement nécessaire et à signer le contrat afférent,
FIXE la rémunération de l'agent contractuel recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation, soit IB 367- IM 366,
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_44 - CREATION D'UN POSTE D'ACCUEILLANT PETITE ENFANCE DIT « VOLANT »

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 05 avril 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERNARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.



Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Les multiaccueils connaissent un absentéisme régulier important qu'il est difficile de palier avec Action Emploi en raison des obligations règlementaires sur la formation des agents en établissement d'accueil petite enfance. De plus, des remplacements effectués par des agents en poste entraînent un nombre non négligeable d'heures supplémentaires qui ne peuvent pas être récupérées, sous peine de déstabiliser encore le service.

Afin de répondre au besoin, il est proposé de créer un poste d'agent dit « volant » qui pourrait effectuer les remplacements dans les multiaccueils lors de l'absence des agents titulaires pour raison de santé ou de congé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la réunion du bureau communautaire du 28 mars 2024,

Attendu qu'en raison d'un absentéisme assez important sur les différentes structures petite enfance il y aurait lieu de créer un poste d'agent volant, à raison de 35h. Il est précisé que l'agent recruté serait affecté au multiaccueil de Pierres mais serait détaché sur les diverses structures petite enfance en fonction du besoin.

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CRÉE un poste d'accueillant petite enfance « volant » au grade d'agent social à raison de 35h, pour faire face à l'absentéisme important dans les structures Petite Enfance,
AUTORISE Monsieur le président à procéder au recrutement nécessaire,
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_45 - CREATION DES POSTES SAISONNIERS POUR LA PISCINE DU CLOSELET

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 05 avril 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Comme chaque année, l'organisation estivale de la piscine du Closelet nécessite le recrutement d'agents saisonniers durant la période d'ouverture qui s'étend du samedi 11 mai au dimanche 8 septembre 2024, à savoir des maîtres-nageurs et des agents d'accueil et d'entretien.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la réunion du bureau communautaire du 28 mars 2024,

Considérant les besoins estimés en personnels saisonniers pour la piscine du Closelet, sur la période du samedi 11 mai 2024 au dimanche 8 septembre 2024, à savoir, au maximum 4 010 heures annuelles réparties sur :

- au maximum 13 postes d'agents d'accueil et d'entretien, au grade d'adjoint administratif, pour exercer les missions de caissier, tenue des vestiaires, d'entretien des locaux et de tenue de la buvette)
- au maximum 3 postes de maître-nageur, au grade d'éducateur et/ou opérateur des APS pour effectuer la surveillance des baignades.

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CRÉE les postes saisonniers proposés ci-avant pour faire face à un besoin lié à l'ouverture de la piscine du Closelet, durant la période du samedi 11 mai 2024 au dimanche 8 septembre 2024.

AUTORISE Monsieur le président à procéder aux recrutements nécessaires et à signer les contrats afférents,

FIXE la rémunération des agents contractuels recrutés au titre d'un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

- Grade d'adjoint administratif sur la base du 5^{ème} échelon IB 374-IM 370
- Grade d'opérateur des APS sur la base du 9^{ème} échelon IB 401-IM 363
- Grade d'éducateur des APS sur la base du 9^{ème} échelon IB 500- IM 431

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_46 - CONVENTION AVEC L'AMICALE D'EPERNON POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT A LA PISCINE DU CLOSELET

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 05 avril 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA a donné pouvoir à Patricia BERNARDON
Emmanuel MORIZET a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_46-AR



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Comme chaque année, l'organisation estivale de la piscine du Closelet nécessite le recrutement d'agents saisonniers durant la période d'ouverture qui s'étend du samedi 11 mai au dimanche 8 septembre 2024, à savoir des maîtres-nageurs et des agents d'accueil et d'entretien.

Par ailleurs, outre le recrutement des agents saisonniers, la communauté de communes souhaite conclure à nouveau une convention de mise à disposition d'un personnel de l'Amicale d'Epernon pour effectuer les missions de maître-nageur.

Il est à noter, toutefois, que le temps de mise à disposition dépendra des résultats de concours obtenus par une agente recrutée en contrat saisonnier, dont le contrat devra être réduit si elle obtient ce concours, augmentant de ce fait le besoin en heures de la mise à disposition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu la réunion du bureau communautaire du 28 mars 2024,

Considérant que la mise à disposition d'un maître-nageur par l'Amicale d'Epernon permet de compléter l'équipe nécessaire, il est proposé de conclure une convention de mise à disposition d'un agent avec ladite Amicale dont le nombre d'heures pourra varier entre les deux scénarii suivants :

-Scénario 1 : Mise à disposition à hauteur de 605 heures, dont 144 heures de dimanches et jours fériés, soit un coût de 11 191,83 €

-Scénario 2 : Mise à disposition à hauteur de 560 heures, dont 109 heures de dimanches et jours fériés, soit un coût de 10 401,18 €.

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un éducateur sportif de l'Amicale d'Epernon, du samedi 11 mai 2024 au dimanche 8 septembre 2024, selon l'un ou l'autre des scénarii présentés,

AUTORISE Monsieur le président à signer cette convention,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_47 - AJUSTEMENT DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RH - AVENANT N°1

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 05 avril 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.



Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Les lignes directrices de gestion des ressources humaines ont pour objectif de définir la politique RH mise en place par le président, au sein de la communauté de communes. Il apparaît que les points relatifs à la titularisation de contractuels, l'avancement de grade et la promotion interne nécessitent d'être plus développés.

En effet, chaque année, des agents nommés sur des contrats successifs, notamment dans le service Enfance Jeunesse, sont proposés à la nomination sur poste statutaire. Toutefois, les critères de sélection desdits agents ne sont actuellement pas précisément définis.

Il en va de même pour le choix des agents éligibles à un avancement de grade ou à une promotion interne. Le nombre d'agents promouvables étant bien plus important que le nombre de postes à pourvoir, il apparaît essentiel de définir précisément les conditions à remplir pour sélectionner les agents à présenter.

Vu la délibération n°21-07-26 du conseil communautaire en date du 7 juillet 2021, portant présentation des Lignes Directrices de Gestion (LDG) des ressources humaines,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 28 mars 2024, concernant la modification des LDG des ressources humaines,

Considérant le renouvellement de contrats récurrents de certains agents, notamment au service enfance jeunesse, et l'obligation de nomination sur un poste permanent s'en suivant,

Considérant que la rédaction du point VI-2- « Avancement de grade », relatif aux critères d'avancement est trop vague et ne permet pas une sélection objective des agents à promouvoir,

Considérant que la rédaction du point VI-4- « Promotion interne », relatif aux critères de promotion interne, est trop vague et ne permet pas une présélection objective des agents à présenter au président du CDG28, seul compétent en matière de promotion interne,

Vu la réunion du bureau communautaire du 28 mars 2024,

Il est proposé d'affiner la liste des critères de sélection des contractuels à titulariser, ainsi que des agents à promouvoir, à l'avancement de grade, d'une part et à la promotion interne d'autre part, et ce, de la façon suivante :

Titularisation des contractuels

- Nombre d'années de présence dans la collectivité
- Nombre de renouvellement de contrat
- Expérience acquise et valeur professionnelle (Participation à au moins une formation dans l'année)
- Cohérence grade/poste en fonction des missions du poste et des besoins de la collectivité
- Assiduité, quelle qu'en soit la raison
- Manière de servir (investissement, motivation)

Avancement de grade

- Expérience acquise et valeur professionnelle (Participation à au moins une formation dans l'année)
- Cohérence grade/poste en fonction des missions du poste et des besoins de la collectivité
- Présence à un examen professionnel (Attestation de présence)
- Assiduité, quelle qu'en soit la raison
- Manière de servir (investissement, motivation)

Promotion interne

- Obligation de formation CNFPT
- Si plusieurs candidats pour le même grade :
- Au moins 5 ans dans la CCPEIF

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_47-AR



- Au moins 5 ans dans le grade
- Prise en compte du nombre d'année, au-delà des 5 ans, dans ce grade
- Âge de l'agent
- Fonction d'encadrement
- Cohérence grade/poste en fonction des missions du poste et des besoins de la collectivité
- Présence à un concours (Attestation de présence)
- Assiduité, quelle qu'en soit la raison
- Présentation de deux dossiers maximums par grade de promotion
- Manière de servir (investissement, motivation)
- Expérience acquise et valeur professionnelle

La promotion au grade d'agent de maîtrise déroge à ces critères, toutefois, pour être présenté, un agent doit effectuer les missions correspondant au grade et avoir effectué ses formations obligatoires. Afin de valoriser l'investissement personnel, un agent lauréat d'un concours pourra être nommé sur le grade afférent, à condition qu'un poste existe, et qu'il soit cohérent avec les missions qu'il exerce.

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'avenant 1 portant modification des Lignes Directrices de Gestion RH par l'ajout des critères de sélection des agents éligibles à :

- une titularisation
- un avancement de grade
- une promotion interne

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_48 - REMUNERATION DES ASSISTANTES MATERNELLES

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 05 avril 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.



Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Afin de coller à la réglementation concernant la rémunération des assistantes maternelles et de leur assurer un revenu minimum par contrat, il est proposé d'ajuster le taux horaire de base. Par ailleurs, il est également proposé de valoriser l'ancienneté en appliquant une augmentation, non pas tous les dix ans, comme cela se faisait jusqu'à présent, mais tous les cinq ans.

Vu le code de l'action sociale et des familles, relatif aux assistants maternels,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°20-09-29 du conseil communautaire, relative à la rémunération des assistantes maternelles,

Vu l'avis du comité social territorial du 28 mars dernier, concernant la rémunération des assistantes maternelles

Considérant que la rémunération d'une assistante maternelle disposant de 3 agréments et travaillant 45 heures par semaine est inférieur au SMIC,

Considérant qu'au-delà de 45 heures, les taux horaires de base sont majorés de 25%,

Vu la réunion du bureau communautaire du 28 mars 2024,

Il est proposé de :

-revaloriser les taux horaires de base des assistantes maternelles afin de leur assurer une rémunération brute minimum pour la garde de 3 enfants

-modifier les tranches d'ancienneté, permettant ainsi une revalorisation de leur rémunération tous les 5 ans, au lieu de tous les 10 ans

-fixer les taux horaires de la façon suivante :

Ancienneté	Coef calcul horaire de base			Taux horaire de base		Coef calcul heures majorées		Taux horaire heures majorées	
	Smic horaire	Non diplômée	Diplômée	Non diplômée	Diplômée	Non diplômée	Diplômée	Non diplômée	Diplômée
0-5 ans	11,52	0,31	0,32	3,58	3,61	0,39	0,40	4,48	4,51
6-10 ans	11,52	0,32	0,33	3,62	3,65	0,40	0,41	4,52	4,55
11-15 ans	11,52	0,33	0,34	3,65	3,68	0,41	0,42	4,57	4,60
16-20 ans	11,52	0,34	0,35	3,69	3,72	0,42	0,43	4,61	4,64
21-25 ans	11,52	0,35	0,36	3,72	3,75	0,43	0,45	4,65	4,68
26-30 ans	11,52	0,36	0,37	3,76	3,79	0,45	0,46	4,70	4,73
30 et +	11,52	0,37	0,38	3,79	3,82	0,46	0,47	4,74	4,77

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition de revalorisation de la rémunération des assistantes maternelles, telle que présentée ci-avant.

AUTORISE Monsieur le président à appliquer cette nouvelle tarification, à compter du 1^{er} mai 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_49 - INSTAURATION DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT (PPA) EXCEPTIONNELLE

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 05 avril 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.



Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Une prime de pouvoir d'achat peut être attribuée aux agents publics qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir été nommé ou recruté à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023
- Être employé et rémunéré au 30 juin 2023
- Avoir perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Cette prime revêtant un caractère facultatif dans la fonction publique territoriale; il appartient à l'organe délibérant de prendre une délibération pour l'instaurer, après avis du comité social territorial, et de se prononcer sur les montants, sans dépasser les montants maximums fixés par les textes, en fonction des tranches de rémunération.

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant précisions sur les conditions et modalités de versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire dans la fonction publique territoriale,
Vu l'avis du comité social territorial en date du 28 mars 2024, concernant l'instauration de la prime pouvoir d'achat,

Vu la réunion du bureau communautaire du 28 mars 2024,

Il est proposé d'attribuer une prime de pouvoir d'achat aux agents, à hauteur de 50% des montants plafonds, soit :

Tranches de rémunération	Montants maximum de référence	Attribution	
<= 23 700 €		800,00 €	400,00 €
> 23 700 € et <= 27 300 €		700,00 €	350,00 €
> 27 300 € et <= 29 160 €		600,00 €	300,00 €
> 29 160 € et <= 30 840 €		500,00 €	250,00 €
> 30 840 € et <= 32 280 €		400,00 €	200,00 €
> 32 280 € et <= 33 600 €		350,00 €	175,00 €
> 33 600 € et <= 39 000 €		300,00 €	150,00 €

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INSTAURE la prime pouvoir d'achat pour les agents éligibles au sein de la communauté de communes,
FIXE les montants attribués à hauteur de 50% des montants maximum de référence par tranche, fixés par les textes.

Il est précisé que cette prime sera versée en une seule fois sur la paie de juin prochain.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_50 - AJUSTEMENT DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 05 avril 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_50-AR



Suite à la réorganisation administrative de la communauté de communes, au recrutement de personnels dont le grade ne figurait jusqu'alors pas dans la collectivité, il convient d'ajuster la délibération du régime indemnitaire.

Par ailleurs, il convient également de corriger les montants maximums pour les agents de catégorie A et B de la filière sociale, au regard des textes fixant les montants de référence à ne pas dépasser.

Par ailleurs, il est proposé de préciser les critères à prendre en compte pour viser les montants attribués aux agents, en fonction de leur grade, leur poste, leurs missions et autres sujétions.

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant instauration d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Vu la délibération n° 20-07-55 du 22 juillet 2020 portant ajustement du régime indemnitaire des agents communautaires,

Vu l'avis du comité social territorial du 28 mars dernier, concernant l'ajustement du régime indemnitaire,

Vu la réunion du bureau communautaire du 28 mars 2024,

Considérant le développement des compétences communautaires et la réorganisation administrative de la communauté de communes,

Attendu la nécessité de toiletter le régime indemnitaire existant et d'en préciser les conditions d'attribution, notamment par la mise en place de critères mieux adaptés aux différents métiers,

Il est proposé d'ajuster le régime indemnitaire, au travers de :

La détermination des groupes de fonction

-création de sous-groupes dans les groupes de fonction mis en place, permettant un classement plus précis des fonctions et responsabilités, et ce, en fonction des catégories.

-attribution d'une pondération à chacun de ces sous-groupes afin de les prendre en compte dans les critères d'attribution de l'IFSE

La détermination des montants de référence

-ajustement des montants plafonds au regard de ceux fixés par les textes, d'une part, et afin de prendre en compte les grades de nouveaux arrivants, d'autre part.

-instauration des montants planchers annuels par sous-groupe.

La détermination des critères de pondération et de modulation

-mise en place des tranches de points convertibles en euros, soit 12 tranches

Détermination des montants forfaitaires pour des missions ponctuelles

-attribution d'une IFSE ponctuelle brute pour un remplacement de direction ou une continuité de direction

Il est par ailleurs précisé que les autres dispositions relatives à l'attribution du régime indemnitaire restent inchangées. (Cf annexe)

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les ajustements apportés au régime indemnitaire, relatifs notamment à la détermination des groupes et sous-groupes, des montants de référence, des critères de pondération et de modulation, des tranches de point et des montants forfaitaires pour des missions ponctuelles.

AUTORISE Monsieur le président à déterminer et attribuer les montants d'IFSE pour chaque agent dans le respect de ces critères, au regard de son emploi, ses fonctions et missions.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification (par affichage ou par une publication au recueil des actes administratifs de l'EPCI). La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_51 - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT ET CREATION DU POSTE AFFERENT

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 05 avril 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUJIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 028-200069953-20240411-24_04_51-AR



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Suite au transfert de compétence du périscolaire de Gallardon et à la mutation immédiate d'une directrice d'ALSH transférée, il a été proposé à la seconde directrice d'être déployée en direction multisite du centre maternel et du centre élémentaire, ce qu'elle a accepté.

Or, au regard de la législation du service départemental Jeunesse, Engagement et Sport, un directeur multisite ne peut pas faire partie du taux d'encadrement.

De ce fait, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un animateur supplémentaire afin de renforcer l'équipe.

Dans un premier temps, la structure a eu recours à Action Emploi en janvier et février, dans l'attente de création d'un poste contractuel depuis mars jusqu'au 5 juillet 2024.

Au regard du besoin, une agente titulaire à temps non complet, transférée de Gallardon, a émis le souhait d'augmenter son temps de travail, ce qui, en la faisant travailler quatre semaines de vacances et les mercredis, permettrait :

-de pallier le manque d'animateur en remplaçant définitivement le contractuel prochainement recruté pour effectuer les mercredis

-de ne pas recourir à un saisonnier sur une période de quatre semaines de vacances

Ainsi, l'animatrice, actuellement à 14,5 heures hebdomadaires annualisées verrait son temps de travail passer à 27,28 heures hebdomadaires annualisées, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 28 mars 2024, concernant l'augmentation du temps de travail d'un agent,

Considérant la nécessité de modifier le temps de travail d'agents, afin de répondre aux besoins du service Enfance Jeunesse,

Considérant le courrier de l'agent concerné, portant acceptation de la modification de son temps de travail,

Vu la réunion du bureau communautaire du 28 mars 2024,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'augmentation d'un agent actuellement à 14,5 heures annualisées, à raison de 27,28 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} septembre 2024,

CREE un poste d'animateur au grade d'adjoint d'animation, à raison de 27,28 heures annualisées,

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_52 - MISE EN PLACE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF POUR LES AGENTS SAISONNIERS

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 05 avril 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Le contrat d'engagement éducatif est un dispositif faisant l'objet de mesures dérogatoires, tant dans les modalités de recrutement (contrat de droit privé) que sur l'encadrement du temps de travail et de la rémunération.

Il ne peut être conclu qu'à durée déterminée.

Ce type de contrat vise principalement les animateurs saisonniers recrutés pour encadrer et animer les accueils de loisirs ou les séjours d'enfants mineurs.

Il offre sous certaines conditions une souplesse de gestion pour les collectivités territoriales qui rencontrent ce type de besoin saisonnier.

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L.432-1, l'article D.432-5 et suivants,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L.921-2-1,

Vu le code du travail,

Vu la circulaire n°DJEPVA/DJEPVAA3/DGT/2012/230 du 11 juin 2012 relative aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur équivalent au repos quotidien pour les titulaires d'un Contrat d'Engagement Éducatif (CEE),

Vu la réunion du groupe de travail en date du 25 septembre 2023,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 28 mars 2024, concernant la mise en place du contrat d'engagement éducatif,

Vu la réunion du bureau communautaire du 28 mars 2024,

Attendu les difficultés rencontrées pour l'organisation du temps de travail des saisonniers en ALSH, lors des vacances scolaires,

Considérant que la mise en place d'un Contrat d'Engagement Éducatif permettrait de faciliter cette organisation, dans le respect des règles encadrant le temps de travail et la rémunération,

Il est proposé de mettre en place ce type de contrat au sein de la communauté de communes, dont le projet est joint à la présente convocation pour que chacun puisse en prendre connaissance préalablement.

Il est noté que la rémunération journalière forfaitaire de l'agent en contrat d'engagement éducatif ne peut être inférieure à 2,2 fois le montant du SMIC horaire, soit 25,60 € à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il est proposé de fixer la rémunération forfaitaire journalière sur le fondement du traitement de base d'un contractuel de catégorie C au 1^{er} échelon, à raison de 48 heures hebdomadaires, auquel sont ajoutés 10% de congés payés et 3h de préparation pour un animateur et 8h de préparation pour un directeur, soit :

-Forfait journée brut pour un animateur : 133 €

-Forfait journée brut pour un directeur : 146 €

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes du Contrat d'Engagement Éducatif type, relatif au recrutement d'animateurs saisonniers dans les ALSH durant les vacances scolaires, ainsi que les modalités de rémunération desdits agents,

AUTORISE Monsieur le président à procéder au recrutement des animateurs saisonniers et à signer chaque contrat individuel,

DIT que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2024.

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_52-AR



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_53 - PRESENTATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 05 avril 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 028-200069953-20240411-24_04_53-AR

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Ce document révisable chaque année en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,
Vu l'avis du CST et de la formation spécialisée en date du 28 mars 2024, sur le document unique d'évaluation des risques professionnels,
Vu la réunion du bureau communautaire du 28 mars 2024,

Considérant que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales,

Il est rappelé que le document unique des risques professionnels sera toujours consultable au siège de la communauté de communes.

Il est précisé, par ailleurs, que ce DUERP est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels mis à disposition au siège de la communauté de communes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_54 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR LE GARDIENNAGE ET L'ENTRETIEN DE LA SALLE OMNISPORT HELENE BOUCHER A PIERRES

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 05 avril 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_54-AR



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France détient au titre de ses statuts une compétence d'entretien, de fonctionnement et de gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

La salle omnisport Hélène BOUCHER a été déclaré d'intérêt communautaire et figure donc dans les équipements dont la Communauté de Communes assure la gestion.

La vocation de cet équipement est naturellement orientée vers des actions de promotion et de développement de la pratique sportive s'exerçant dans les cadres scolaire, extrascolaire et associatif.

A cet effet, la Communauté de Communes a souhaité faire participer à la réalisation de ces actions d'intérêt général un acteur public local exerçant à titre principal le même type de mission et participant également à la promotion et au développement de la pratique sportive locale. Il s'agit du Syndicat intercommunal Culture Sport Loisirs Maintenon-Pierres qui intervient directement auprès du secteur associatif sportif et qui a développé des liens de partenariat solides avec de nombreux acteurs de ce secteur.

La salle omnisport Hélène BOUCHER étant un équipement essentiel pour la pratique sportive locale, la Communauté de Communes et le Syndicat ont donc souhaité se rapprocher pour déterminer les modalités de fonctionnement de cet équipement. Une convention venant déterminer les conditions d'usage et d'entretien de la salle omnisport Hélène BOUCHER est donc proposée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 04/04/2024,

Considérant la volonté de la communauté de communes de faire participer à la réalisation de ces actions d'intérêt général un acteur public local exerçant à titre principal le même type de mission et participant également à la promotion et au développement de la pratique sportive locale,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention précisant les modalités d'entretien et de gardiennage de la salle omnisport Hélène Boucher à Pierres entre le syndicat culture sport et loisirs de Maintenon Pierres et la Communauté de communes, comme annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention avec le syndicat culture sport et loisirs de Maintenon Pierres.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_55- CENTRE AQUATIQUE ILIADE - CHOIX DU MODE DE GESTION ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONTRAT DE CONCESSION AVEC DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 05 avril 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 028-200069953-20240411-24_04_55-AR



Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France est propriétaire du centre Aquatique l'Iliade, dont l'exploitation est actuellement confiée à la société Vert Marine par un contrat de délégation de service public qui arrive à expiration le 31/12/2024.

La Communauté de Communes a donc engagé une réflexion sur le futur mode de gestion de cet équipement structurant, en partenariat avec un assistant à maîtrise d'ouvrage.

A l'issue de l'analyse comparative des différents modes de gestion qui fait l'objet du rapport joint à la présente délibération, il apparaît que le contrat de concession sous forme de délégation de service public constitue, en l'espèce, le mode de gestion le mieux adapté à l'exploitation du centre aquatique l'Iliade.

En effet, la charge humaine et matérielle que représenterait une reprise en régie apparaît trop lourde compte tenu des métiers et compétences spécifiques qu'appellent l'exploitation d'un centre aquatique, de la gestion humaine et juridique particulière qu'implique le personnel dédié à ces structures et des normes sanitaires et de sécurité propres à ces types d'activités,

La gestion déléguée offre par ailleurs la possibilité de transférer la majeure partie des risques d'exploitation au concessionnaire, dans un domaine d'activité présentant des risques économiques importants.

Il est donc proposé au Conseil de retenir un mode de gestion délégué et de choisir le contrat de concession afin de confier l'exploitation des activités du centre aquatique à un professionnel jouissant d'un savoir-faire et de compétences reconnues et étendues en la matière

Les prestations qui seraient confiées au concessionnaire couvriraient la totalité de l'exploitation commerciale et matérielle du centre Aquatique l'Iliade, et sont détaillées dans le rapport des modes de gestion communiqué aux conseillers.

Le conseil communautaire,

Vu les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.3111-1 et suivants du Code de la commande publique ;

Vu le rapport sur les modes de gestion présentant notamment les caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 04/04/2024,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe du recours au contrat de concession avec délégation de service public pour l'exploitation du centre Aquatique l'Iliade est approuvé.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer et réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité préalable et de mise en concurrence pour le choix du concessionnaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_56 - INTEGRATION DE LA DONNEE « HABITAT » DANS LE CADRE DE LA CREATION EN COURS DU PLUI DES PORTES EURELIENNES D'ÎLE-DE-FRANCE EN VUE D'ABOUTIR A LA CREATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUI-H

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 05 avril 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET



**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Le conseil communautaire expose qu'au cours de la mise en œuvre du diagnostic du PLUi des Portes Euréliennes, la dimension de l'habitat s'est imposée comme structurante et nécessaire pour faire aboutir ce projet de territoire, du fait de difficultés manifestes et partagées par tous à assurer l'ensemble des parcours résidentiels. Par ailleurs, les contraintes de la loi Climat et Résilience rendent encore plus nécessaires de procéder à une programmation de l'habitat pour faire face à la rareté foncière qui en résulte. Enfin, il est apparu, après étude comparative, que l'intégration du volet H dans le PLUi déjà en cours s'avérait une solution plus souple, plus efficace et moins onéreuse que le lancement d'un nouveau document de type PLH, tout en conférant les mêmes droits sur l'aide à la pierre.

Vu la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 Grenelle II portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite ALUR pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 dite ELAN portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 Climat et Résilience portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu l'article L. 302-1 du [code de la construction et de l'habitation](#) ;

Vu les articles L101-1 à 3 ; L103-2 à 6 ; L151-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'article R151-19 du code de l'urbanisme relatif au Règlement National de l'Urbanisme ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° DRCL-BICCL-2016328-0001 du 23 novembre 2016 portant création de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France et dotant la Communauté de communes de la compétence obligatoire sur l'ensemble de son territoire « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

Vu la délibération du 20 septembre 2018 portant adoption des statuts de la Communauté de communes ;

Vu l'arrêté Préfectoral du 28 décembre 2018 portant adoption des statuts de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 23 janvier 2020 applicable sur le territoire communautaire ;

Vu la conférence intercommunale en date du 3 février 2022 ayant pour objet de fixer les modalités de collaboration avec les communes membres ;

Vu la délibération du 24 février 2022 portant prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des Portes Euréliennes d'Île-de-France,

Vu la commission d'urbanisme du 27 mars 2024,

Considérant que l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2018 portant adoption des statuts de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France mentionne parmi les compétences optionnelles le Programme Local d'Habitat (PLH) ;

Considérant les enjeux de territoires, tels qu'ils ressortent des ateliers réalisés dans le cadre du diagnostic du PLUi, mettant en avant un besoin de diversifier l'offre de logement, en ayant notamment recours au logement aidé ;

Considérant l'importance pour la Communauté de communes, dans le cadre de l'application de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, de procéder à une programmation de son offre de logement ;

Considérant la pertinence d'ajouter un volet « habitat » au PLUi en cours de réalisation, pour aboutir à un document d'urbanisme intégrant pleinement la dimension du logement, de manière équivalente au PLH ; le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) ;

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INTEGRE la dimension « habitat » dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal conformément aux articles L.151-1 et suivants du code de l'urbanisme ;



AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les décisions et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision ;

DEMANDE qu'un avenant à la mission du bureau d'études soit établi afin d'aboutir à la création d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N° 24_04_57 - DÉLIBÉRATION DEFINISSANT LES MODALITES DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLUI DES QUATRE VALLEES

Nombre de conseillers :

En exercice : 64
Présents : 43
Pouvoirs : 15
Votants : 58
Absents excusés : 6

Date de la convocation : 5 avril 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERNARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Le Conseil Communautaire,

Expose que le projet de franchissement de la Vallée de l'Eure consistant en la création d'une voie nouvelle entre la RD 983 et la RD 116A, approuvé par dossier loi sur l'eau de 2008 et la Déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme, n'est pas compatible avec le règlement du PLUi des Quatre Vallées pour ce qui concerne la largeur des berges imposée par celui-ci autour du ruisseau le Coulis à Coulombs. Il a donc été décidé par arrêté du 30 novembre 2023 d'engager une modification simplifiée du PLUi des Quatre Vallées de façon à remédier à ce qui relève d'une erreur matérielle.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 à L.153-48, R.153-20 et R.153-21,

VU les articles L.103-1 et suivants du code de l'urbanisme, relatifs à la participation du public,

VU le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) des Quatre Vallées approuvé par délibération du conseil municipal le 20 février 2022, puis modifié le 15 décembre 2022,

VU l'arrêté n° 2023-024 en date du 30 novembre 2023 prescrivant la modification, à caractère simplifiée, du PLUi,

CONSIDERANT la nécessité de mettre le projet de modification simplifiée du PLU à la disposition du public,

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre à disposition le dossier de la modification simplifiée du PLUi des Quatre Vallées du lundi 15 avril au mardi 15 mai 2024, dans les locaux de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France ainsi que sur le site internet : <http://www.porteseuréliennesidf.fr>

DIT que les dossiers seront accompagnés d'un cahier permettant de recueillir les observations du public. Elles pourront également être transmises par courrier à l'adresse suivante :

Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France
22, rue de Savonnière à 28230 Epernon

AUTORISE M. le Président, ou son représentant, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_58 - CONVENTION DE GESTION DES DROITS DE PECHE DES ETANGS DE CHANGE

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 05 avril 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERDARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 028-200069953-20240411-24_04_58-AR



Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Le Conseil Communautaire,

EXPOSE qu'en tant que propriétaire des étangs du domaine de Changé, la CCPEIF dispose à ce titre des droits de pêche afférents en contrepartie notamment d'un devoir de préservation et d'entretien régulier des plans d'eau.

Afin de répondre à ces obligations règlementaires, d'une manière efficiente, il a été décidé de faire appel à une association agréée pour la protection des milieux aquatiques.

Cette dernière aura pour vocation d'exercer une mission d'intérêt général dans le cadre de l'organisation, la surveillance et la promotion de l'activité de loisirs dédiée à la pêche sur les étangs de Changé.

L'association agréée du secteur est « Les pêcheurs de Jouy et ses environs », elle est domiciliée à Jouy. La CCPEIF lui cède ses droits de pêche à titre gratuit pendant 1 an renouvelable 1 fois pour la même durée.

L'AAPPMA assurera en contrepartie les missions détaillées dans la convention relevant notamment des domaines suivants :

- Petit entretien des berges.
- Police de la pêche, surveillance des activités de pêche.
- Prévention des risques de pollution et maintien du niveau d'empoisonnement.

Vu les dispositions du code de l'environnement, notamment ses articles L432-1 et L435 et suivants et L 215-14

Vu l'article L 2125-1- 5° du code général de la propriété des personnes publiques

Vu les statuts de la CCPEIF ;

Considérant la nécessité de confier l'exercice du droit de pêche des étangs de Changé à une association agréée pour la protection des milieux aquatiques.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure une convention de gestion des droits de pêche des étangs de Changé avec l'association « Les pêcheurs de Jouy et ses environs » sise 28300 JOUY.

PRECISE que la convention est conclue pour une durée d'1 an renouvelable, à titre gratuit, en contrepartie de l'exercice de missions d'intérêt général à compter du 1^{er} mai 2024.

AUTORISE M. le Président à signer la convention, les avenants éventuels ainsi que tout acte permettant l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Jeudi 11 avril 2024

N°24_04_59 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DU SCHÉMA DIRECTEUR DE L'EAU POTABLE

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 43

Pouvoirs : 15

Votants : 58

Absents excusés : 6

Date de la convocation : 05 avril 2024

Date de publication :

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au nouveau siège de la CCPEIDF, 22 rue de la savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Marie José GOFRON, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Thierry CORDELLE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Youssef AFOUADAS	a donné pouvoir à Sylvie ROLAND
Sylviane BOENS	a donné pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Xavier-François MARIE	a donné pouvoir à Dominique MAILLARD
Jean-François BULIARD	a donné pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Denis DURAND	a donné pouvoir à Béatrice BONVIN GALLAS
Patrick OCZACHOWSKI	a donné pouvoir à Gérard WEYMEELS
Nathalie BROSSAIS	a donné pouvoir à Yves MARIE
Eric TABARINO	a donné pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	a donné pouvoir à Michelle MARCHAND
Nicolas PELLETIER	a donné pouvoir à Serge MILOCHAU
Francisco TEIXEIRA	a donné pouvoir à Patricia BERNARDON
Emmanuel MORIZET	a donné pouvoir à Bertrand DE MISCAULT
Gérald COIN	a donné pouvoir à Stéphane LEMOINE
Catherine DEBRAY	a donné pouvoir à Patrick LENFANT
Jocelyne PETIT	a donné pouvoir à Annie CAMUEL

Absents excusés :

Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Bruno ESTAMPE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.



Madame Béatrice BONVIN GALLAS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Le Conseil Communautaire,

EXPOSE que la communauté de communes a lancé un appel d'offres ouvert pour la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable avec volet patrimonial intégrant le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux.

Le marché comporte une tranche optionnelle relative une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la pose de compteurs et vannes de sectorisation.

L'avis d'appel à concurrence a été publié le 24 novembre 2023 sur les supports règlementaires, la date limite de réception des offres était fixée au 8 janvier 2024.

Deux entreprises ont déposé une offre :

- BFIE CONSEILS
- SETEC HYDRATEC

La candidature de ces 2 opérateurs économiques a été déclarée recevable et leur offre a fait l'objet d'une analyse approfondie par notre assistant à maîtrise d'ouvrage Eclore consulting.

L'exécution des prestations nécessitant une organisation très précise et une méthodologie élaborée faisant état d'une bonne compréhension des enjeux, les critères de jugement des offres retenus étaient les suivants :

- Valeur technique 70%
- Prix 30%

Critères techniques			70 %
	Equipe et moyens dédiés à l'étude : moyens en personnel consacrés à l'étude, compétence et expérience du personnel affecté	20 %	20 %
	Méthodologie	40 %	
	Clarté rédactionnelle du mémoire technique, respect du nombre de pages		5 %
	Compréhension du contexte		5 %
	Méthodologie et organisation mises en oeuvre pour la phase d'acquisition des données et le prédiagnostic		6 %
	Méthodologie et organisation mises en oeuvre pour la phase de mesures de terrain et le diagnostic		6 %
	Méthodologie de présentation des scénarios et de déclinaison du schéma directeur		6 %
	Dispositions et procédures prévues pour garantir la qualité des prestations topographiques, SIG		6 %
	Méthodologie d'élaboration du PGSSE		6 %
	Délais	10 %	
	Délai global d'exécution proposé dans le cadre de l'Acte d'Engagement		2,5 %
	Planning de la tranche ferme, organisation des investigations de terrain, organisation du PGSSE		2,5 %
	Cohérence du planning prévisionnel de l'étude avec la méthodologie proposée dans le mémoire technique		5 %

L'analyse présentée à la commission d'appel d'offres du 29 mars 2024, retenait le classement suivant :

- 1- SETEC HYDRATEC 74,44 points
- 2- BFIE CONSEILS 71,50 points

La commission a validé ce classement et s'est donc prononcée pour l'attribution du marché au groupement SETEC HYDRATEC pour un montant global de 997 388 €HT.



Les notes attribuées sont les suivantes :

	BFIE CONSEILS	SETEC HYDRATEC
Valeur technique	41,50	58,25
Prix	30	16,19

Au regard des notes attribuées, il vous est demandé de bien vouloir suivre l'avis de la commission d'appel d'offres du 29 mars 2024.

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de suivre l'avis de la Commission d'appel d'offres du 29 mars 2024 pour l'attribution du présent marché au groupement d'entreprises SETEC HYDRATEC pour un montant de 997 388 € HT,
AUTORISE M. le Président à signer les pièces contractuelles en application de la présente délibération ainsi que tout acte relevant de l'exécution du marché.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE

